

RAPPORT
2015



SITUATION EN MATIÈRE DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE



RAPPORT 2015 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

EDITO

Développement social, solidarité, santé, infrastructures, transport, tourisme, sport, culture, développement économique, emploi, agriculture, sport, environnement, jeunesse, éducation, habitat... Tous ces thèmes, richement débattus lors des Assises départementales d'octobre 2015, sont évoqués dans la présente édition du rapport annuel sur la situation de la Dordogne en matière de développement durable.

A l'attention particulière des nouveaux élus départementaux, j'ai souhaité que cette 5ème édition du rapport offre une photographie panoramique des projets et politiques que la Dordogne a enclenchés ces dernières années. Cette présentation aussi exhaustive que possible est indispensable pour nous aider à orienter au mieux nos choix futurs en fonction des cadres légaux, des directives nationales, des objectifs internationaux et des enjeux planétaires qui régissent l'action publique aujourd'hui.

Dans un monde où l'épuisement des ressources naturelles et le réchauffement climatique sont devenus des menaces tangibles, l'obligation individuelle et collective d'agir est désormais urgente.

Les objectifs de développement durable arrêtés en septembre 2015 par les Nations Unies, la loi de transition énergétique pour une croissance verte votée cet été, la stratégie nationale de transition écologique de développement durable 2015-2020 et les résultats positifs de la COP21 (21^{ème} conférence des Parties de Paris) vont dans ce sens.

A nous, en Dordogne, de participer activement à ce grand mouvement pour préserver notre cadre de vie.

Affirmer la Dordogne comme territoire exemplaire en matière environnementale doit être notre ambition.

Dans cette perspective, le présent rapport a vocation à illustrer à la fois le chemin parcouru et les efforts qui restent à fournir.

Germinal PEIRO
Député de la Dordogne
Président du Conseil départemental



Sommaire

Pourquoi et comment ce rapport	1
Impact sur 1 Finalité	4
Impact sur 2 Finalités	4
Impact sur 3 Finalités	9
Impact sur 4 Finalités	18
Impact sur 5 Finalités	30
Focus sur deux politiques	38

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

POURQUOI ET COMMENT CE RAPPORT

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, plus communément appelée « Grenelle II », prescrit aux collectivités la rédaction d'un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 précise les contours de ce rapport. Seules les collectivités locales de plus de 50.000 habitants sont soumises à la présentation de ce rapport préalablement au débat budgétaire. Le rapport doit comporter :

- le bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité (objectif d'exemplarité),
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire (évaluation).

Ces bilans doivent comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le décret précise aussi que l'analyse doit être conduite au regard des cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par la loi dite « Grenelle II ».

- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- lutte contre le changement climatique.

AGENDA 21 et rapport développement durable :

Pour rappel, par délibération du 27 mars 2009, l'Assemblée départementale a adopté l'Agenda 21 territorial du Département. Cet Agenda 21 comporte 60 actions territoriales en faveur du développement durable et 20 qui concernent l'exemplarité de la collectivité.

Un Agenda 21 est un outil qui n'est pas imposé aux collectivités. C'est un choix délibéré. Il ne revêt aucun caractère réglementaire. Il n'a aucune force contraignante. Néanmoins, cet outil a été adopté par 173 pays lors du sommet de la Terre de Rio en 1992. Un Agenda 21 a pour objet de définir et d'orienter la politique de développement durable que les élus souhaitent établir sur un périmètre circonscrit.

Le choix du périmètre est fondamental et celui qui a été délimité par l'Assemblée s'étend sur l'ensemble du territoire départemental et surtout implique la totalité des acteurs (entreprises – organismes professionnels – associations – collectivités – population...).

L'Agenda 21 a pour vocation d'inciter l'ensemble des forces vives à développer des politiques et des orientations de développement durable. De fait, il y a un distinguo entre cet outil et le rapport de développement durable.

Ce dernier ne présente et ne recense que les mesures portées par notre collectivité dans son fonctionnement (actions que l'on retrouve dans l'Agenda 21) et les politiques mises en œuvre sur le territoire.

Aussi, les projets pilotés par des tiers ne sont pas concernés par le présent rapport afin de respecter le cadre défini par le décret relatif au contenu du rapport annuel de développement durable à présenter à l'Assemblée départementale.



II - MÉTHODOLOGIE 2015

La méthodologie de cette 5^{ème} édition a été proposée par un groupe de travail qui regroupe 13 directions ou services puis validée par la Direction Générale.

Il a été acté qu'il n'y aurait pas de visites dans les directions ou les services puisque l'ensemble de ces derniers ont été auditionnés à l'issue de la 4^{ème} édition.

Un questionnaire en ligne identique à l'année passée a été transmis, via intranet, à toutes les composantes de notre collectivité pour qu'elles puissent proposer les projets ou les actions illustrant le rapport. Sur les 20 retours, **5 nouveaux projets sont proposés pour 2015.**

Il a été maintenu le principe du code couleur pour chacune des finalités afin de faciliter la lecture du rapport. Le tableau suivant le présente.

	Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
	Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables
	Epanouissement de tous les êtres humains
	Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
	Lutte contre le changement climatique

Depuis l'édition 2014, deux politiques sont, chaque année, analysées sous l'angle du développement durable. Cette année ce sont la politique des routes et celle de l'administration générale qui sont mises en exergue.

La dernière édition avait été fortement littéraire. Celle-ci se veut plus chiffrée. Il a été demandé à chaque service ou direction pilote d'un des projets présenté de faire remonter des indicateurs de suivi pour en mesurer l'impact malgré la difficulté de déterminer et de définir le meilleur indicateur au regard du développement durable.

Hormis quelques cas précis qui ne peuvent faire l'objet d'un indicateur pertinent, la grande majorité des services en charge du suivi des projets présentés ont transmis des données chiffrées. En l'absence d'indicateurs, aucun graphique n'illustre le projet.

Les données transmises sont pour l'essentiel celles de 2014. Compte tenu du calendrier, les données 2015 ne sont pas toutes disponibles. De fait, les nouveaux projets ne

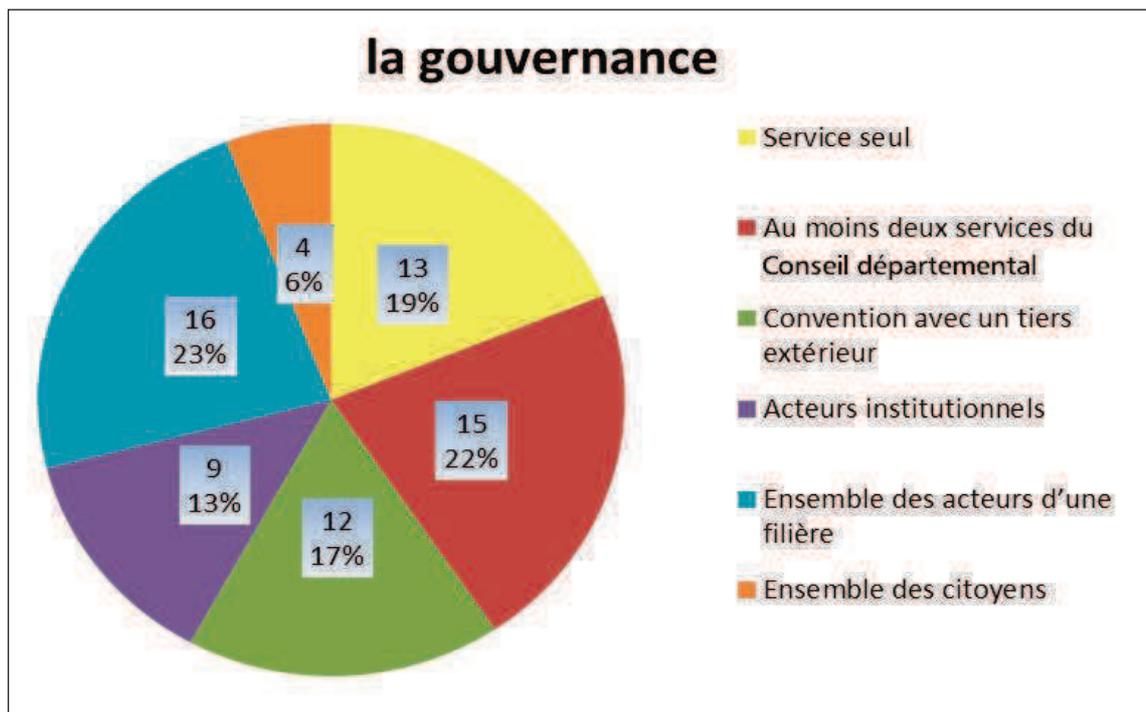
disposent pas encore d'indicateurs d'évaluation et par conséquent ne possèdent pas un graphique associé.

Ce choix des indicateurs permet d'évaluer si les projets sont toujours en cours depuis leur première apparition ou s'ils ont été terminés. En effet, certains n'ont pas abouti ou ont été stoppé pour des raisons propres à chacun d'entre eux. D'autres avait dès l'origine une temporalité limitée (expérimentation – convention...). **Ainsi parmi les 69 projets présentés 12 ont été finalisés en 2015.**

La gouvernance est un des éléments constitutifs du concept de développement durable. Une graduation de cette dernière est associée à chacun des projets. Elle se base sur un pictogramme figuratif représentant un être humain. Le choix de ce pictogramme symbolise l'échange entre individus. Il est à noter que ni la loi et encore moins le décret ne donne d'indication pour évaluer ce socle de gouvernance. Cette absence de cadre légal explique ce choix propre à notre collectivité.

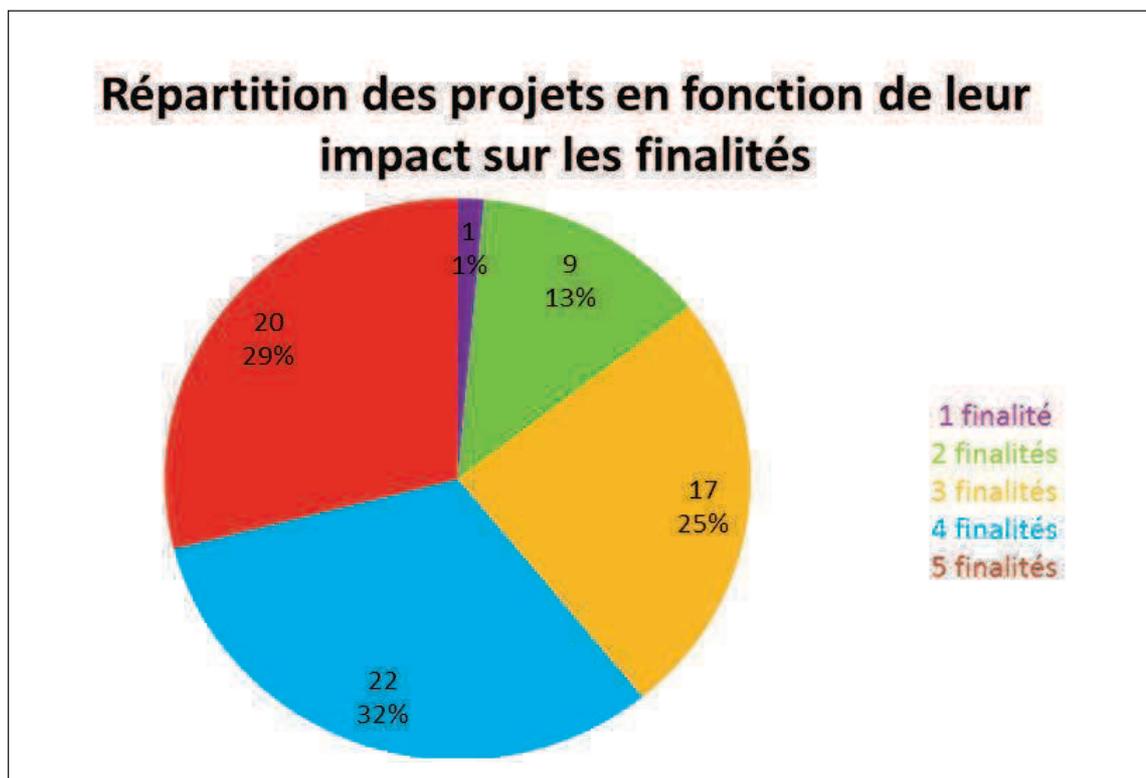
La mesure de la gouvernance n'a pas pour vocation à déprécier les projets fruits de la seule implication d'un service. De fait, lorsque les projets sont du ressort de l'activité quotidienne de notre administration ou bien de la gestion de notre patrimoine, la gouvernance s'en trouve limitée. Cela ne signifie pas que le projet en question n'a qu'un faible impact sur les cinq finalités réglementaires.

GRADUATION	IMPLICATION
1 silhouette	Service seul
2 silhouettes	Au moins deux services du Conseil départemental
3 silhouettes	Convention avec un tiers extérieur
4 silhouettes	Acteurs institutionnels
5 silhouettes	Ensemble des acteurs d'une filière
6 silhouettes	Ensemble des citoyens



La principale nouveauté réside dans la présentation. Auparavant classés par finalité, les projets sont, cette année, rangés en fonction de leur impact sur les finalités. Cela permet de montrer qu'il est complexe d'agir sur les 5 finalités en même temps et avec la même intensité. Certains projets n'en ont d'ailleurs pas l'objectif.

Néanmoins, force est de constater que plus de **85 % des projets impactent au minimum trois finalités et près de 30% les cinq.**



Impact sur 1 finalité

LES PROJETS EN COURS

Clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Service pilote : Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

Gouvernance  : Travail en transversalité interne

La clause d'insertion sociale dans les marchés publics s'étend aux travaux routiers, d'entretien d'espaces verts et de bâtiment. En 2014, ont été concernées 27 personnes en insertion et quatre chantiers, pour un total de 2902 heures de travail. Le public ciblé demeure celui en insertion et les tâches privilégiées sont celles nécessitant une main d'œuvre peu ou pas qualifiée. L'objectif est de remettre ce public en situation d'emploi.



Impact sur 2 finalités

LES PROJETS EN COURS

Diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite

Service pilote : service de l'aide aux communes (DODT)

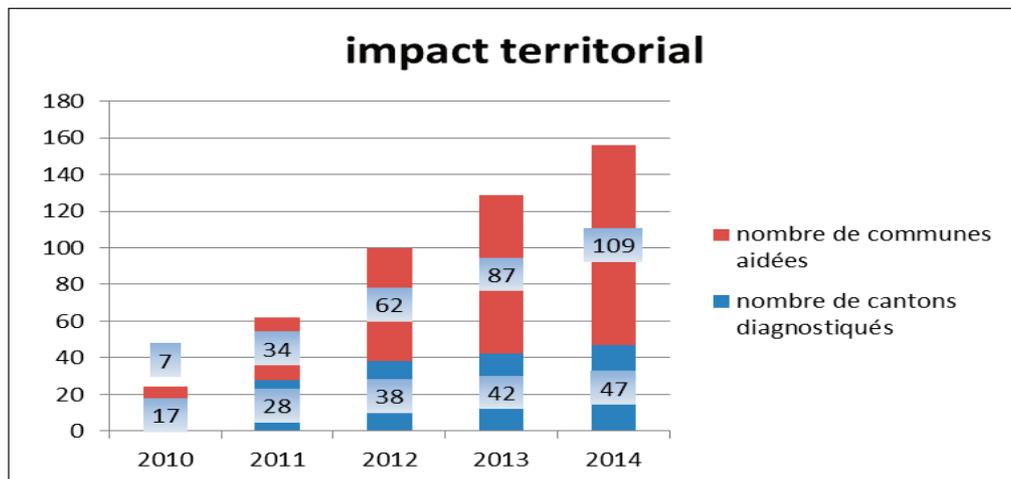
Gouvernance  : marché avec un bureau d'étude

Le Département porte un programme visant à accompagner les collectivités pour améliorer l'accès des locaux et des transports publics aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil départemental a fait réaliser des diagnostics dans chaque commune de Dordogne. L'ensemble des communes disposent d'éléments techniques et financiers pour lancer les programmes de travaux.

Le Département finance les travaux d'investissement dans le cadre des contrats d'objectif et d'une ligne budgétaire spécifique.





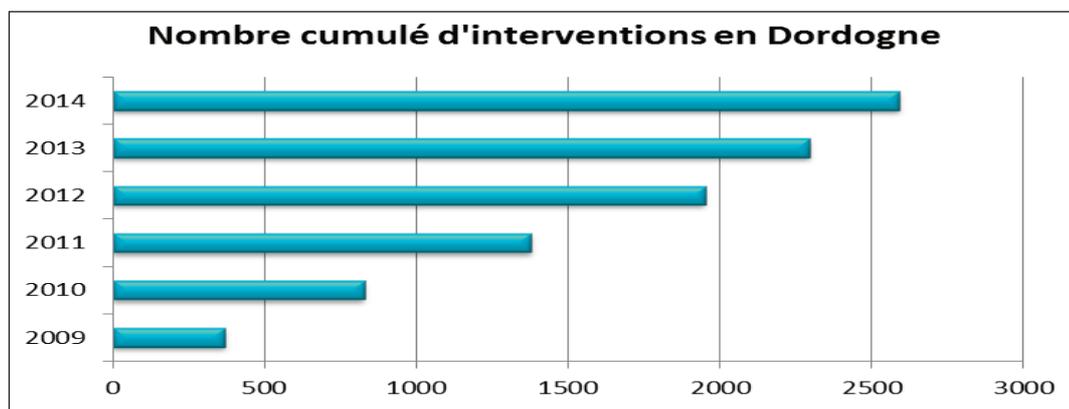
Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle

Service pilote : Pôle Aide Sociale à l'Enfance (DDSP)

Gouvernance  : partenariat avec l'Education Nationale et l'IREPS (Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé)

Les cinq Centres de Planification et d'Education Familiale répartis sur notre territoire proposent des interventions collectives d'information et de prévention sur la sexualité dans les établissements scolaires. L'objectif est de prévenir les grossesses non désirées, les Infections Sexuellement Transmissibles et d'aborder l'éducation à la vie sexuelle des jeunes afin de les préparer à une vie affective et sexuelle épanouie et consentie, dans le respect de l'autre. L'opération a été élargie à un public non scolarisé.

-  équité territoriale
- 
-  sensibilisation et information auprès des jeunes
- 
- 



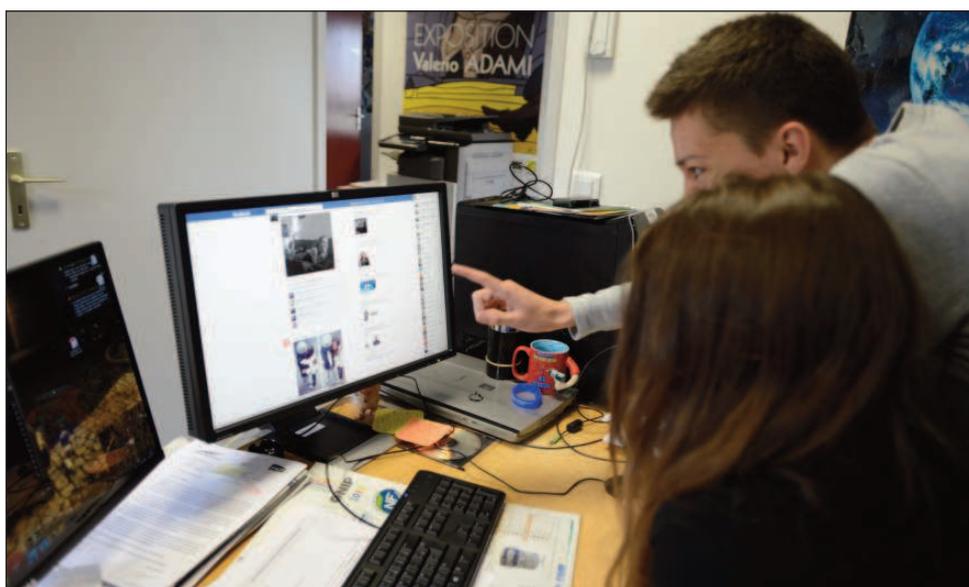
-  Cohésion sociale et solidarité
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement
-  Préservation de la biodiversité
-  Lutte contre le changement climatique

Les clubs de prévention

Service pilote : Pôle Aide Sociale à l'Enfance (DDSP)

Gouvernance  : charte et convention entre le pôle ASE et les structures

Il existe quatre clubs de prévention soutenus et financés par le Conseil départemental. Ces clubs sont animés par des associations (Mosaïque, Le Chemin, l'Atelier et Itinérance). Ils exercent une mission de prévention spécialisée par le biais d'éducateurs de rue. Leur objectif premier est de repérer les adolescents de 12 à 18 ans qui se marginalisent. Des projets individuels ou collectifs sont ensuite élaborés avec ces jeunes pour éviter une prévisible désocialisation.



Plateforme d'échange informatique avec les acteurs institutionnels

Service pilote : Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT)

Gouvernance  : Comité de pilotage réunissant plusieurs services

Après une expérimentation réussie, la plateforme de partage cg24.fr connaît un très grand succès auprès des agents. On y dénombre plus de 1500 dépôts et plus de 2500 téléchargements par trimestre en moyenne. Cette plateforme est l'outil qui permet des échanges simples et des stockages temporaires de fichiers en interne ou bien avec l'extérieur. Cet outil est complété par l'extranet pour des dossiers spécifiques ainsi que par le site ftp pour les documents sécurisés.





Médiation en archéologie

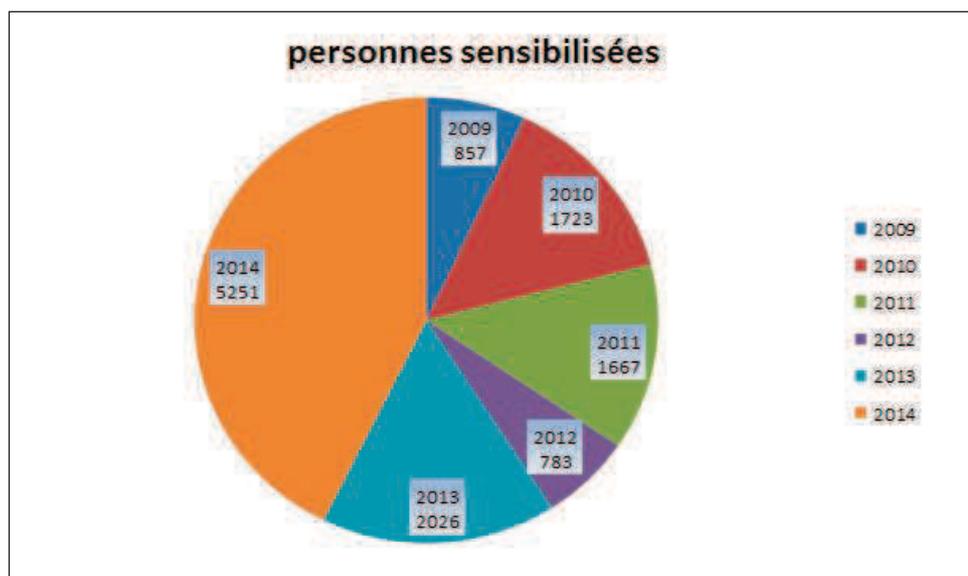
Service pilote : service de l'archéologie (DEC)

Gouvernance  : action propre au service

Le Conseil départemental de la Dordogne dispose de son propre service d'archéologie qui s'investit dans deux directions :

- la protection du patrimoine et l'archéologie préventive
- l'information, la sensibilisation et l'animation.

En plus de sa participation à la recherche programmée sur le département, le service développe une mission de médiation qui a pour objectif de valoriser la recherche archéologique sur le territoire. Cette médiation permet de proposer au plus grand nombre des informations sur l'archéologie.



Accompagnement infirmier des publics bénéficiaires du RSA

Service pilote : Pôle Action Sociale (DDSP)

Gouvernance  : collaboration en équipe pluridisciplinaire

Suite à l'expérimentation sur l'unité territoriale de Mussidan d'un accompagnement infirmier auprès d'un public en situation d'insertion longue, le dispositif s'est étendu au secteur d'Hautefort, Nontron et Bergerac. 50 % des Unités territoriales ont donc intégré une infirmière dans leur équipe d'accompagnement aux plus démunis. L'éloignement de l'emploi accélère le renoncement aux soins. La présence d'une infirmière au sein de l'équipe de suivi pluridisciplinaire permet un retour au soin, étape essentielle vers l'insertion.



Observatoire de l'eau (en phase de construction d'où l'absence d'indicateurs)

Service pilote : service de l'eau (DODT)

Gouvernance  : service de l'eau en convention avec le CAUE et l'ATD

Le Département s'est engagé dans la constitution d'un observatoire départemental de l'eau visant à regrouper toutes les données disponibles sur les rivières, l'eau potable, les zones humides, l'assainissement, auprès des acteurs concernés.

Réparties selon les thèmes, les territoires et les acteurs, ces connaissances seront bientôt accessibles à l'ensemble du grand public. Cet outil de transversalité sera à la fois une source d'informations pour tous et une aide à la décision pour les collectivités. L'observatoire est toujours en phase de construction ce qui explique l'absence d'indicateurs.

 Accessibilité de l'information



 Gestion de la ressource en eau et des milieux



Dématérialisation des envois des documents des séances aux Elus et aux divers destinataires (Nouveau projet)

Service pilote : service de l'assemblée (DG)

Gouvernance  : collaboration de deux services

La dématérialisation est une des priorités du Projet d'administration départemental. Celle concernant les documents de séance des élus en constitue l'une des plus symboliques. Il s'agit d'un marqueur évident du souci d'exemplarité qui anime les élus du Conseil départemental. Elle marque le fait que notre collectivité a basculé dans l'ère de l'e-administration.



 moins de consommation de papier



moins de transport de courrier

LES PROJETS FINALISÉS

Schéma départemental des aires de repos

Service pilote : pôle paysage espaces verts (DIT)

Gouvernance  : travail interne à un service

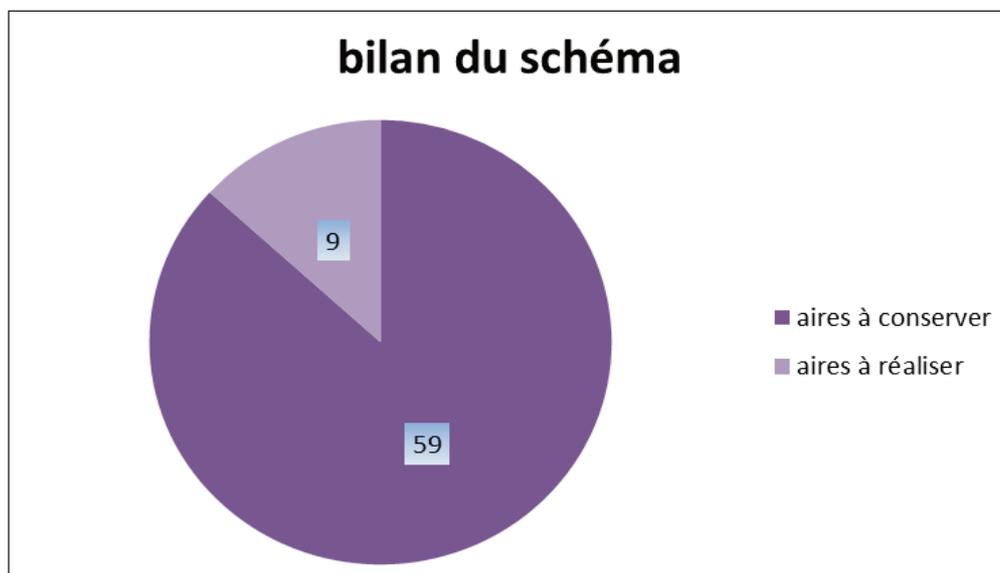
Le schéma départemental des aires de repos élaboré par le Département de la Dordogne a pour objectif une meilleure répartition des aires sur le territoire et un redéploiement des moyens de gestion. Ce schéma vise à offrir des espaces d'arrêt temporaire aux touristes en correspondance avec la qualité de notre patrimoine. L'inventaire réalisé en 2014 fait état de 59 aires à conserver. Les besoins sont estimés à 68 aires sur l'ensemble du territoire. Il conviendrait donc à l'avenir de réaliser ou d'identifier 9 nouvelles aires.

 répartition des aires sur tout le département



sécurisation des aires de pique-nique





Impact sur 3 finalités

LES PROJETS EN COURS

PIG logement indigne

Service pilote : service de l'Habitat (DIT)

Gouvernance  : convention financière et partenariat technique

Le Département porte un Programme d'Intérêt Général (PIG) visant à lutter contre l'habitat indigne. Il subventionne une animation spécifique sur le territoire et complète les aides de l'Etat (ANAH) pour les rénovations de logements privés habités par des locataires ou des propriétaires occupants. Le programme a pour vocation première de vaincre l'insalubrité des logements, en matière d'isolation, d'amélioration énergétique et de confort des occupants. Depuis le 1er janvier 2015, il a été reconduit pour 4 ans. Chaque année, une dizaine de propriétaires occupants sont aidés dans ce cadre.

-  soutien des personnes en difficulté
-  amélioration du confort
-  maîtrise de l'énergie (isolation, chauffage)
- 

Convention culturelle cantonale

Service pilote : service développement culturel et projets de territoire (DEC)

Gouvernance  : concertation avec tous les acteurs d'un territoire

Les conventions culturelles cantonales s'appuient sur les orientations et les axes du Schéma départemental de la Culture. Le département initie une concertation à l'échelle des cantons dans le cadre des conventions cantonales. Cette fédération d'initiatives génère une synergie sur le canton et accroît l'attachement identitaire territorial. Ces conventions contribuent à la fois à développer le lien social et la citoyenneté.

L'objectif est de structurer l'offre, de soutenir et fédérer les acteurs locaux et de permettre un accès à la culture pour tous, sur l'ensemble du territoire.

-  Soutien des personnes en difficulté (gens du spectacle)
-  Accès à la culture pour tous
-  Offre de proximité
- 
- 



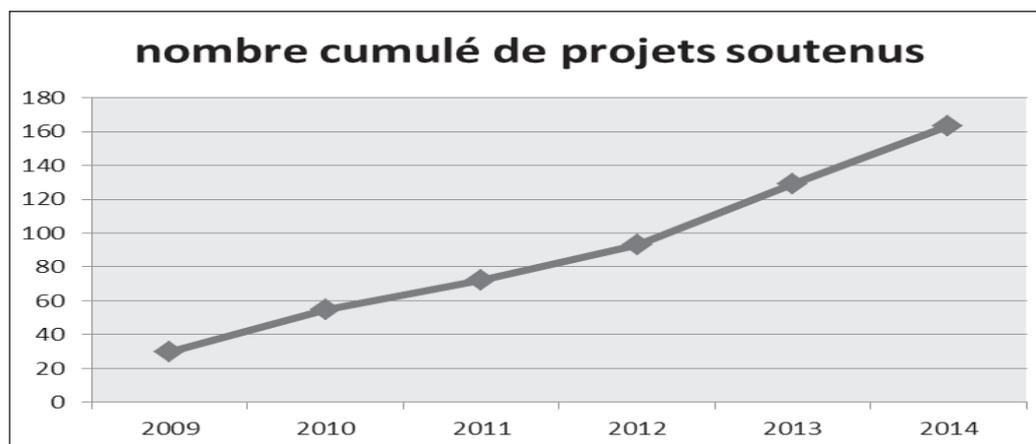
Appel à projet « solidarité internationale »

Service pilote : Affaires européennes et de la coopération décentralisée (DG)

Gouvernance  : proposition des dossiers par le service, sélection par la commission de la coopération décentralisée

Le Département relaye et co-finance l'appel à projet du ministère des affaires étrangères. Le service le fait porter à la connaissance des associations périgourdines menant des actions en direction des pays en développement. L'objectif est de poursuivre l'aide mais en cadrant mieux le dispositif et en ciblant qualitativement les projets. Les actions soutenues portent sur l'agriculture, l'éducation et l'enfance, le social, la mobilité des jeunes ou la sensibilisation à la solidarité internationale.

-  Promotion de la solidarité internationale
-  Soutien des projets favorisant les circuits courts
-  Soutien la mobilité des jeunes vers l'internationale
- 
- 





Education à la santé auprès des jeunes et en écoles maternelles

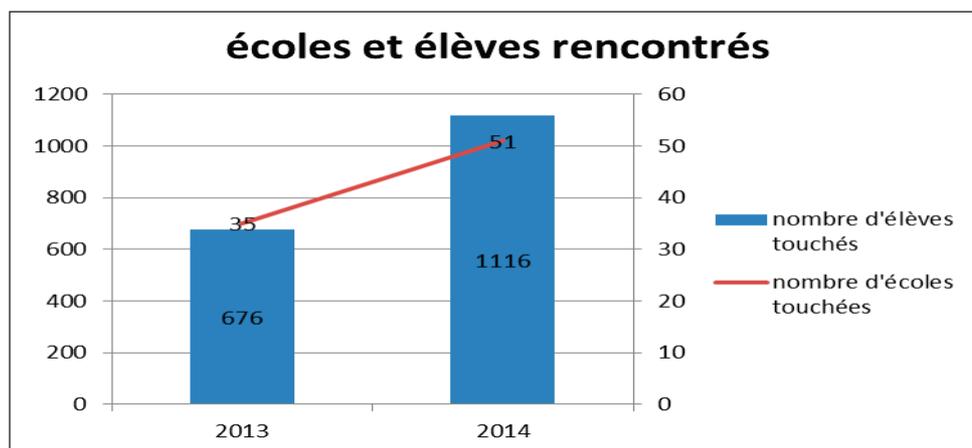
Service pilote : Pôle Aide Sociale à l'Enfance (DDSP)

Gouvernance  : partenariat avec l'Education Nationale

Le service PMI (Protection Maternelle et Infantile) a développé des interventions dans les écoles maternelles auprès des moyennes sections.

Ces interventions portent les principes de base d'hygiène de vie. Actuellement, les Unités Territoriales de Bergerac, Mussidan, Hautefort et Nontron proposent ce service. Le souhait est d'étendre ce type d'interventions sur tout le département ainsi qu'auprès d'un public non scolarisé. Des interventions similaires sont à développer auprès d'un public présentant un handicap.

-  Action sur tout le territoire
-  Sensibilisation à la nutrition
-  Education aux principes de base de l'hygiène de vie
- 
- 



Mise en place de la SCIC Mangeons 24

Service pilote : Direction de l'économie et de l'Emploi (DEE)

Gouvernance  : Chambre d'agriculture de la Dordogne et Conseil régional d'Aquitaine

La Société Collective d'Intérêt Collectif « Mangeons 24 » dont les statuts ont été proposés par la direction de l'économie a été fondée pour répondre à trois objectifs :

- économique (structurer une filière légume).
- environnemental (faciliter le recours à des circuits courts dans la restauration hors domicile).
- social (renforcer les liens et la dynamique entre les acteurs du territoire).

Depuis 2011, une seule plateforme de centralisation et de livraison est opérationnelle. Elle dessert le Périgord Noir.

-  Relation producteur/acheteur sur un même territoire
-  Promotion de l'agriculture biologique et locale
- 
- 
-  Approvisionnement de proximité

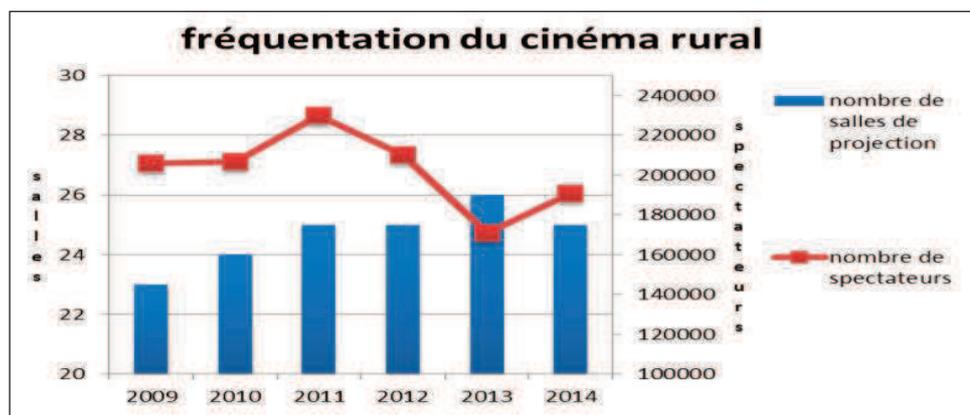
Ciné-passion

Service pilote : direction de la communication

Gouvernance  : convention entre le Département et Ciné-Passion

Sans le soutien du Conseil départemental, la dizaine de salles de cinéma permanentes aurait eu bien du mal à vivre. L'existence de ce réseau de proximité qu'est Ciné-Passion leur a permis de perdurer. Outre la projection dans ces 10 lieux sédentaires, le réseau Ciné-Passion assure des projections itinérantes dans une quinzaine de lieux de plein air l'été ou de lieux couverts en dehors de la saison estivale. Ciné-Passion est aussi chargé de la gestion des régies de tournage. Seize ont été accueillis en 2014.

-  Maillage territorial
-  Accès au 7^{ème} art pour tous
-  Offre de proximité



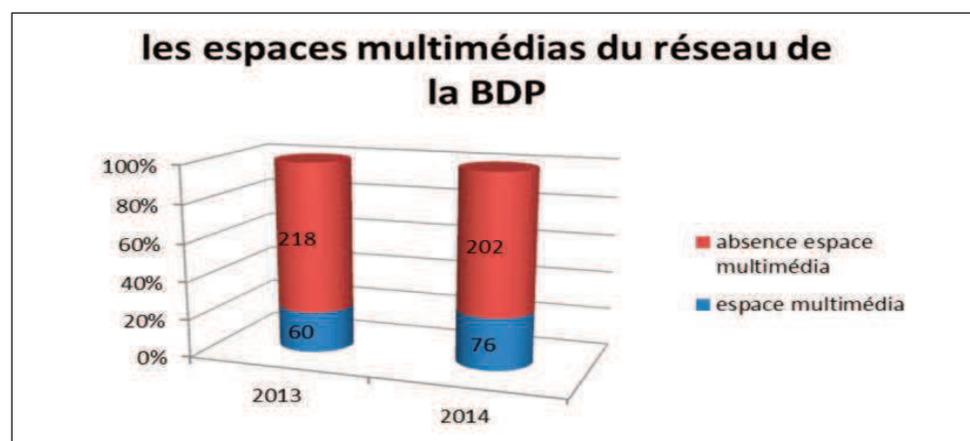
Cyberespace dans les bibliothèques

Service pilote : Bibliothèque Départementale de Prêts (DEC)

Gouvernance  : réseau des bibliothèques partenaires

Le Département a souhaité faciliter l'accès aux nouvelles technologies par l'intermédiaire de sites délocalisés en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques. Ce réseau est animé par la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP). Il accompagne, parmi les 278 bibliothèques, celles qui souhaitent se doter d'un cyberespace. Cet accompagnement se manifeste par une aide à l'acquisition de l'équipement informatique et par la formation des animateurs de ces bibliothèques. De nombreux animateurs assurent ce service bénévolement.

-  Maillage du territoire
-  Accès aux nouvelles technologies
-  Service de proximité



Valorisation des forges de Savignac Lédrier

Service pilote : Pôle Patrimoine (DEC)

Gouvernance  : groupe projet interne

Le site des forges de Savignac, propriété du Département, constitue un témoin emblématique de l'histoire industrielle de la Dordogne.

Le projet de réhabilitation est en cours depuis plusieurs années et permet l'accueil du public. Les restaurations de la halle à charbon, du haut-fourneau, des logements ouvriers ont été réalisées. D'autres éléments, tels la soufflerie et les installations hydrauliques sont en travaux. Ce site est un point d'ancrage touristique important pour le Nord-est du département et rappelle son passé industriel.

-  Développement touristique du Nord Est
- 
-  Accès au patrimoine industriel
-  Station de fauchage tardif
- 



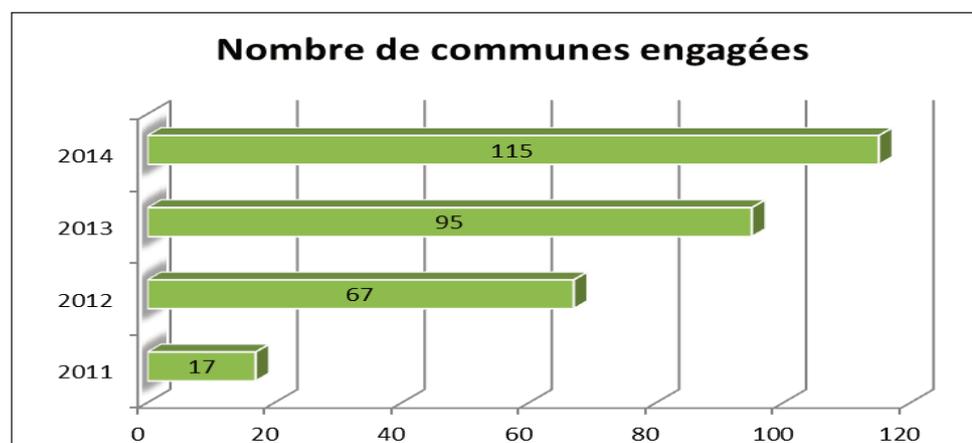
Charte « 0 herbicide »

Service pilote : Pôle Paysages Espaces Verts (DIT)

Gouvernance  : transversalité interne

Soucieux d'étendre l'exemplarité engagée en matière de gestion de ses dépendances vertes entreprise dès 2007, le Conseil départemental s'est doté d'une Charte 0 herbicide en 2011. Cette Charte a pour vocation d'amener les communes et les intercommunalités du département à ne plus utiliser à terme d'herbicide. Pour ce faire, les agents des collectivités signataires se voient proposer une formation et un accompagnement pour réaliser un plan de désherbage. Plus de 100 communes sont engagées.

- 
-  Promotion de techniques alternatives
-  Prévention de la santé
-  Protection de la ressource en eau
- 



Transpérigord

Service pilote : service des transports (DIT)

Gouvernance  : Délégation de Service Public

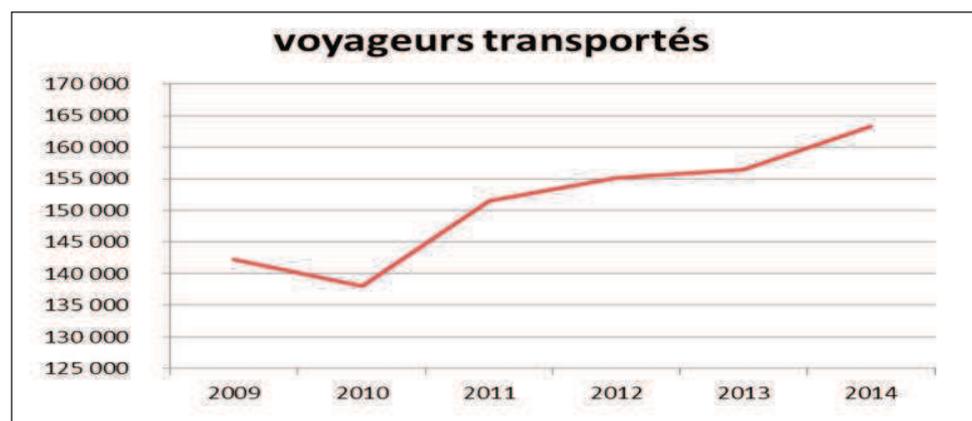
En 2006, la fréquentation des lignes interurbaines départementales était en baisse, la décision a été prise de relancer leur attractivité.

Un tarif unique à 2 €, quelle que soit la ligne et la distance, a été instauré. Ce tarif perdure et s'est étoffé de carnets de 10 voyages et d'un abonnement mensuel.

Toutes les lignes sont accessibles aux personnes handicapées autant pour celles à mobilité réduite que pour celles souffrant d'un handicap sensoriel.

Ce choix permet aussi d'agir pour baisser les émissions de CO2 liées au transport individuel.

-  Transport de scolaire et de voyageurs
-  Promotion du transport collectif
- 
- 
-  Eviter les voitures particulières



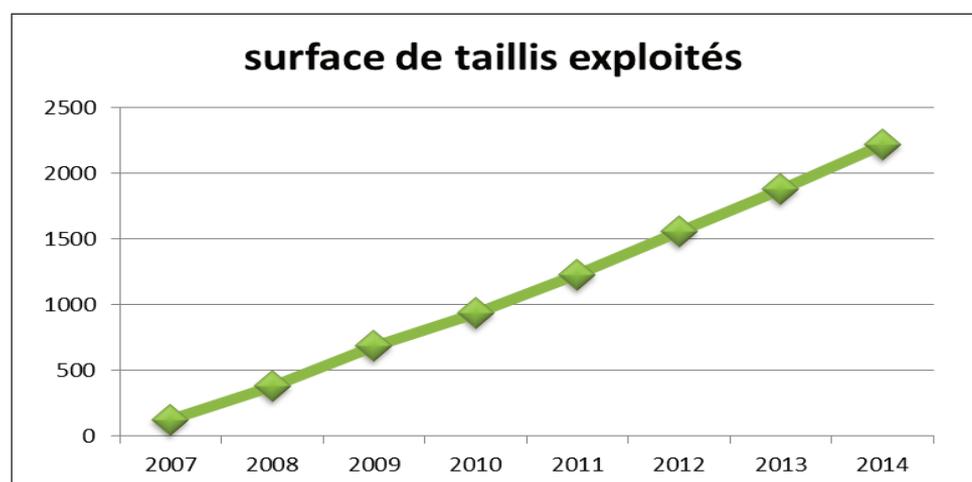
Plan départemental forêt-bois

Service pilote : service de la forêt et de l'aménagement foncier (DODT)

Gouvernance  : Copil associant toute la filière

Instauré pour soutenir la filière après la tempête de 1999, Le plan Bois-Forêt a été élaboré en concertation avec les partenaires et le Conseil régional. L'année 2015 marque la fin du 3ème Plan. Les plans successifs qui ont couru sur 9 ans, ont permis de limiter le morcellement, de reconverter des taillis et de reboiser, de soutenir le développement économique et la recherche, de pérenniser 25 emplois de travaux forestiers. Au total, **19 240 tonnes de châtaigniers secs et 583 020 stères de bois d'œuvre et de bois d'industrie ont été exploitées, débardées, transportées, et transformées** sur le département de la Dordogne ou les départements voisins.

- 
-  valorisation de la ressource locale responsable (PEFC)
- 
-  reboisement
-  captage et stockage du carbone





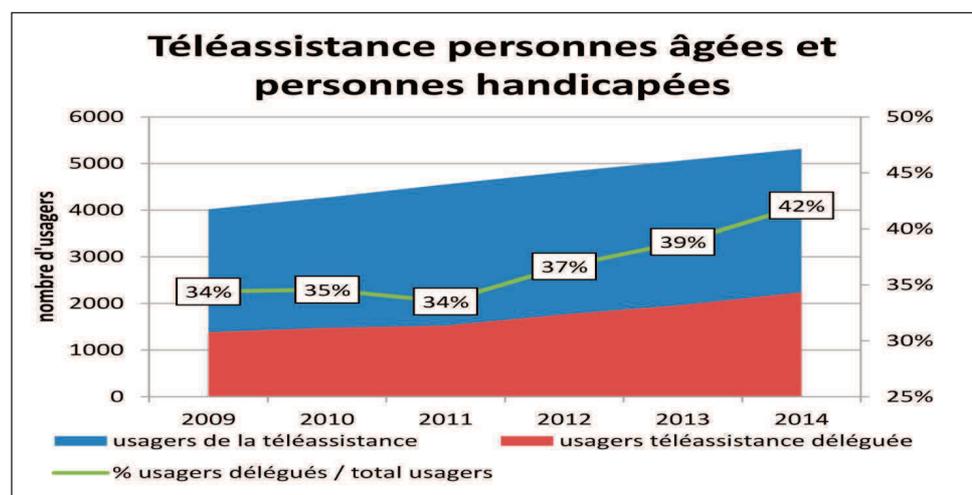
Téléassistance Personnes Agées et Personnes Handicapées

Service pilote : Personnes âgées à domicile (DDSP)

Gouvernance  : Délégation de Service Publique définie par les pôles de la DDSP

Souhaitant permettre au plus grand nombre de rester à domicile dans les meilleures conditions et cela malgré la perte d'autonomie, le Département soutient l'initiative d'assurer une téléassistance sur l'ensemble du territoire. Le Département couvre une partie du coût de ce service destiné aux bénéficiaires de l'APA ou de la PCH. L'utilisateur paie une somme modique en fonction du ticket modérateur. C'est un service d'écoute et de régulation qui permet d'éviter l'isolement de la personne et les hospitalisations inopportunes.

-  Assistance aux personnes fragilisées
-  veille médico-sociale à distance; visites de convivialité
-  Régulation évitant des déplacements motorisés non nécessaires
- 
- 



Épiceries solidaires

Service pilote : Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

Gouvernance  : conseil d'administration

Les 3 épiceries solidaires sont centrées sur l'agglomération périgourdine. Ces épiceries ont pour vocation d'offrir aux individus et aux familles en situation de précarité des produits de consommation courante, locaux, abordables et de qualité. Ouverte à tous, la tarification des produits varie en fonction des revenus des coopérateurs adhérents. Le caractère social et solidaire est aussi affirmé par l'emploi de bénéficiaires de minima sociaux dans les 3 épiceries.

-  Solidarité entre les familles
-  Promotion d'un mode de consommation solidaire
- 
- 
-  Approvisionnement de proximité



Schéma Départemental de l'Eau Potable (Nouveau projet)

Service pilote : service de l'Eau (DODT)

Gouvernance  : COPIL associant tous les acteurs institutionnels

C'est un nouveau projet mais ce n'est pas un nouveau schéma. C'est une révision de celui existant. Cette révision permettra de faire le point sur la réglementation, l'évolution du contexte technique ainsi qu'administratif. L'objectif de ce schéma est de redéfinir les priorités d'actions sur le territoire ainsi que le rôle de chacun des acteurs intervenant dans l'alimentation en eau potable. Il visera aussi à définir la nouvelle politique du Département en la matière. Ce schéma sera réalisé en régie.

-  Forte solidarité
-  Choix techniques qui peuvent être plus ou moins DD
- 
-  Impact significatif, mais les nouveaux projets ont plus un impact sur la salubrité publique que sur les milieux
- 

Schéma Départemental de l'Assainissement Collectif (Nouveau projet)

Service pilote : service de l'Eau (DODT)

Gouvernance  : COPIL associant tous les acteurs institutionnels

C'est également un nouveau projet pour 2015 qui est à mettre en parallèle avec le Schéma Départemental de l'Eau Potable. Tout comme ce dernier, ce schéma à vocation à être un document d'aide à la décision co-construit par les acteurs institutionnels. Il sera aussi réalisé en régie. Il tentera de mieux définir le rôle de chacun dans les années à venir en particulier sur le suivi des équipements dispersés sur le territoire. Il cherchera, par exemple, à arrêter des priorités sur des choix techniques les plus appropriés.

Il manifeste la volonté du Département d'accompagner les communes et les intercommunalités en matière d'ingénierie.

-  Forte solidarité
-  Choix techniques qui peuvent être plus ou moins DD
- 
-  Impact significatif, mais les nouveaux projets ont plus un impact sur la salubrité publique que sur les milieux
- 

LES PROJETS FINALISÉS

Amélioration des performances énergétiques des bâtiments C et E de l'hôtel du Département

Service pilote : Direction des bâtiments (DIT)

Gouvernance  : convention avec l'Etat

Les travaux sur les deux bâtiments situés dans la cour de l'Hôtel de la Préfecture et du Conseil départemental ont été effectués durant l'année 2014. Outre, une meilleure maîtrise des consommations thermiques (isolation par l'extérieur), ces travaux ont eu pour finalité d'améliorer la qualité de l'air intérieur (ventilation double flux et bio-climatisation).

-  Réduction des consommations énergétiques
-  Amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments
-  Réduction des émissions de Gaz à Effet de serre générées par les bâtiments

NRAZO nœuds de raccordement des abonnés en zones d'ombre

Service pilote : Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DFM)

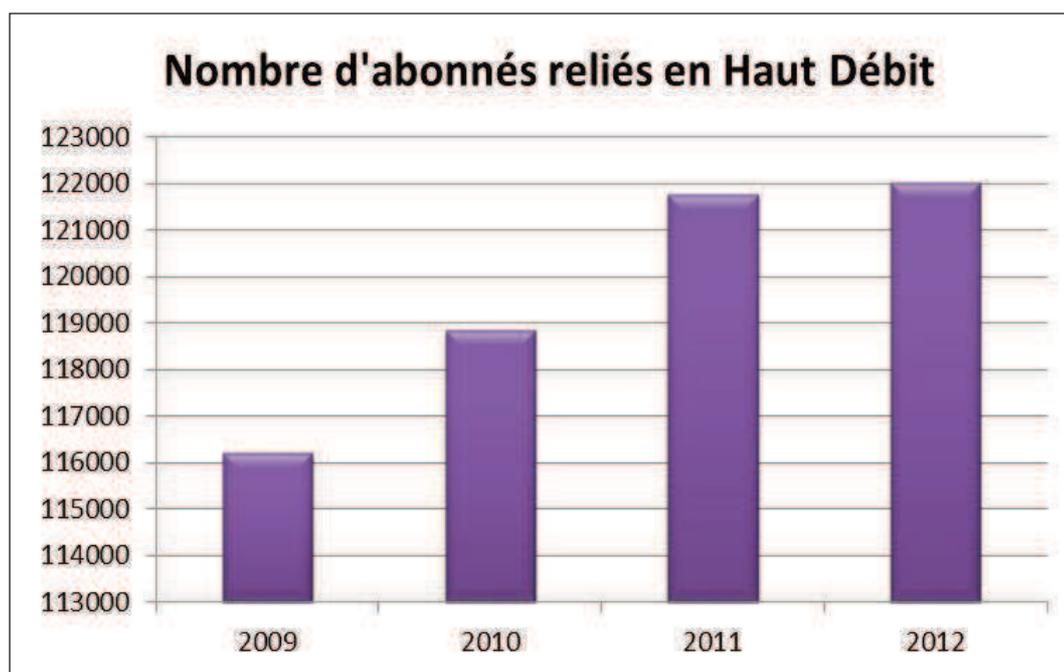
Gouvernance  : projet d'un service en maîtrise d'ouvrage directe

Ce projet a duré trois ans de 2010 à 2012. Son objectif était de garantir un accès en haut débit sur 98% du territoire. Pour y parvenir, le dispositif n'a été axé que sur les zones d'ombre.

Le Département a ainsi fait le choix d'investir dans des sous répartiteurs téléphoniques allongeant la couverture de l'ADSL. Les 92 nœuds définis permettent de desservir en haut débit 35000 habitants et 50 entreprises.

Cette opération est intervenue après l'investissement sur les antennes relais et avant celui en cours sur la fibre optique.

-  Equité territoriale
-  Développement d'outils pour entreprises et télétravail
-  Accès à internet pour tous
- 
- 



Impact sur 4 finalités

LES PROJETS EN COURS

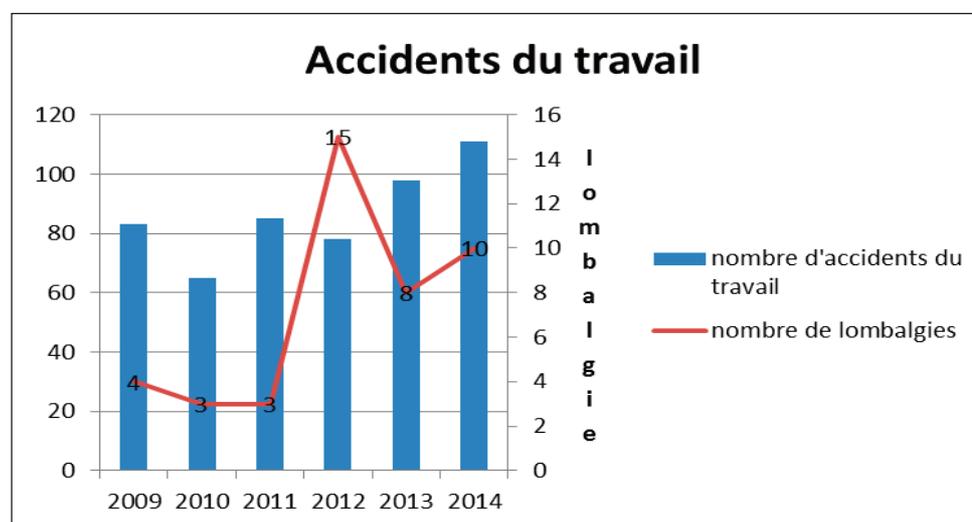
Prévention des risques liés à l'activité physique

Service pilote : service de la prévention des risques hygiène et sécurité (DG)

Gouvernance  : travail en transversalité interne

Lancé en 2014, l'objectif de cette prévention est d'amener l'agent à réfléchir sur les façons et les manières qui peuvent améliorer ses conditions de travail quotidiennes. La formation est effectuée par un formateur interne. La procédure et les priorités ont été définies en lien avec la DRH et le médecin du travail. A terme, les services devront être volontaires mais un ciblage demeurera en fonction de l'accidentologie et de l'absentéisme. Si dans les deux cas les données sont négatives, la formation s'imposera au service.

-  Promotion de la dynamique participative au sein d'un service
-  Modification des gestes de travail (dérochage par les élèves dans les cantines)
-  Amélioration des conditions de travail
-  Réduction de l'usage de produits nocifs
- 



Réalisation d'un référentiel pour l'acquisition du mobilier

Service pilote : service intérieur et des achats (DFM)

Gouvernance  : initiative du service intérieur

La logique qui prédomine dans l'affectation du mobilier de bureau de la collectivité est tout d'abord d'utiliser le mobilier qui est stocké (réutilisation).

Cependant, un référentiel a été conçu spécialement par le service intérieur. Il définit les critères auxquels doit répondre le marché de commande du mobilier. Au-delà de l'éco-label, des critères sur la qualité de fabrication, l'ergonomie, le confort et la santé des agents sont pris en compte.

Le service envisage de s'appuyer sur ce référentiel pour les achats de mobilier dans les collèges.

- 
-  obligation de respecter la norme NF environnement
-  Absence de composés volatils dans le mobilier
-  usine de fabrication respectant la norme ISO 14001
-  usine de fabrication respectant la norme ISO 14001

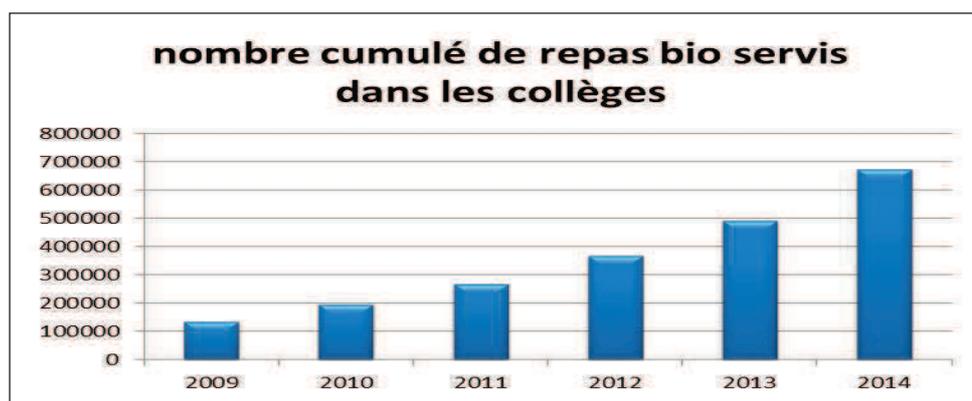
Introduction du bio dans les collèges

Service pilote : service des collèges (DEC)

Gouvernance  : groupe de travail réunissant des partenaires multiples

Le Conseil départemental propose d'aider financièrement (un euro par repas) les collèges à confectionner un repas bio par mois avec des produits locaux.

Démarrée en 2009, cette politique a connu un succès grandissant puisque 30 des 36 collèges sont engagés. De fait, le nombre de repas servis a fortement progressé (182 000 en 2014). Cela a permis d'assoir les deux plateformes locales de distribution. Certains collèges vont au-delà de nos attentes. Le collège Michel de Montaigne de Périgueux est devenu le premier collège d'Aquitaine certifié ECOCERT.



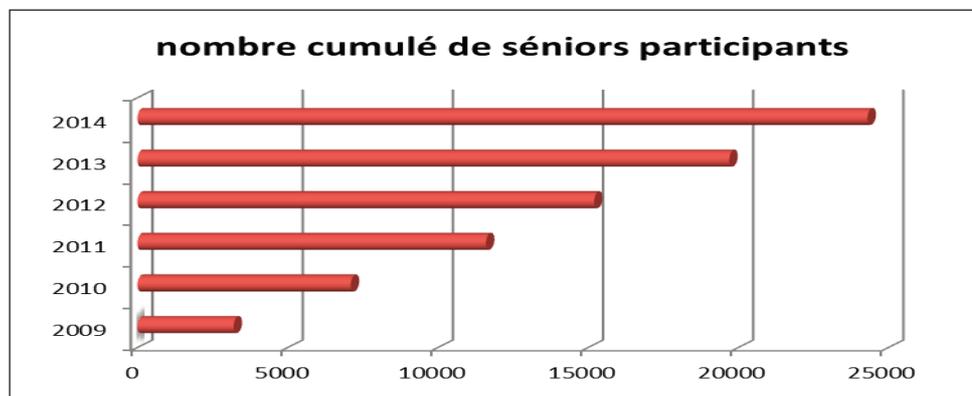
-  Mise en relation directe des collèges et des producteurs locaux
-  Promotion de l'agriculture bio et locale
- 
-  Préservation des sols agricoles
-  Approvisionnement de proximité

Séniers, soyez sport

Service pilote : service des sports et de l'animation sportive (DODT)

Gouvernance  : transversalité des services

Le Conseil départemental propose une journée d'animation réservée aux séniers retraités de plus de 55 ans et concentrée à l'origine sur une seule journée (celle d'Octobre à Trélissac). En raison de son succès, il a été décidé, en 2009, de décentraliser l'opération. En plus de proposer des activités nouvelles chaque année, ces journées s'inscrivent dans une démarche écoresponsable (tri des déchets sur site – transport public gratuit – repas biologiques...).



-  Affirmation du rôle du sport comme lien social
-  Restauration bio et locale
-  Promotion de l'activité physique auprès des séniers
- 
-  Organisation de transports collectifs

Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires

Service pilote : service des sports et de l'animation sportive (DODT)

Gouvernance  : commission départementale associant institutionnels et acteurs de la pleine nature

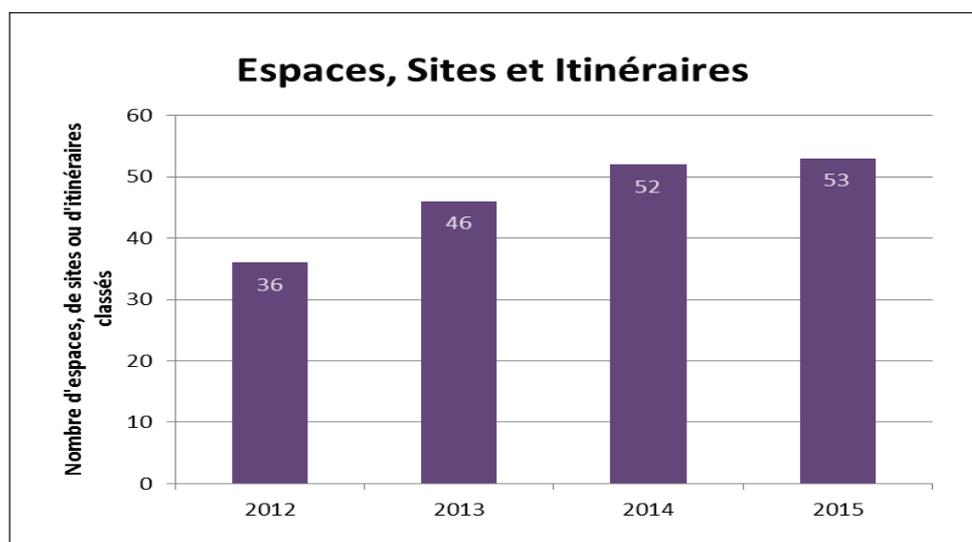
Le Conseil départemental élabore ce Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), document qui recense les lieux où s'exerce l'ensemble des sports de pleine nature tels que le VTT, la spéléologie, les activités aquatiques...

Trois axes de réflexion ont été retenus : la sécurité, l'environnement et l'accessibilité.

Ces espaces sont classés en fonction des niveaux de pratique, d'équipement ou de service. Le Conseil départemental n'est pas propriétaire de ces espaces. Des aides sont allouées pour leur remise en état.

Un guide a été édité pour mieux faire connaître ces lieux aux périgourdins.

-  maillage territorial de sites accessibles
-  concilier milieux naturels et usages
-  promotion de la pratique sportive
-  préservation des milieux
- 



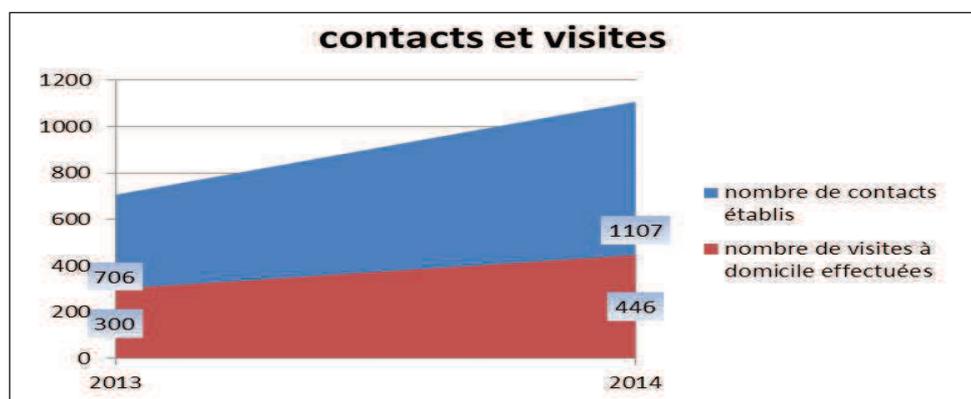
Programme de Lutte contre la précarité énergétique

Service pilote : service de l'habitat (DIT)

Gouvernance  : COPIL associant l'ensemble des acteurs

Le programme de lutte contre la précarité énergétique s'articule autour d'une mission de repérage des logements des ménages les plus précaires. Cette mission réalisée par le PACT Dordogne passe par une prise de contacts téléphoniques puis une visite à domicile. Cette dernière permet de proposer des solutions pour réduire les charges fixes énergétiques. Si ces ménages sont propriétaires et sont éligibles au dispositif Habiter Mieux, le Conseil départemental leur octroie une aide complémentaire de 500 €. Prévu à l'origine pour 300 familles, 666 d'entre elles en ont bénéficié en 2014.

-  réduire la précarité énergétique
-  possibilité d'utilisation de matériaux bio-sourcés
-  amélioration des conditions de logement
-  maîtrise de la consommation énergétique



Contrat de bassin de la Doue

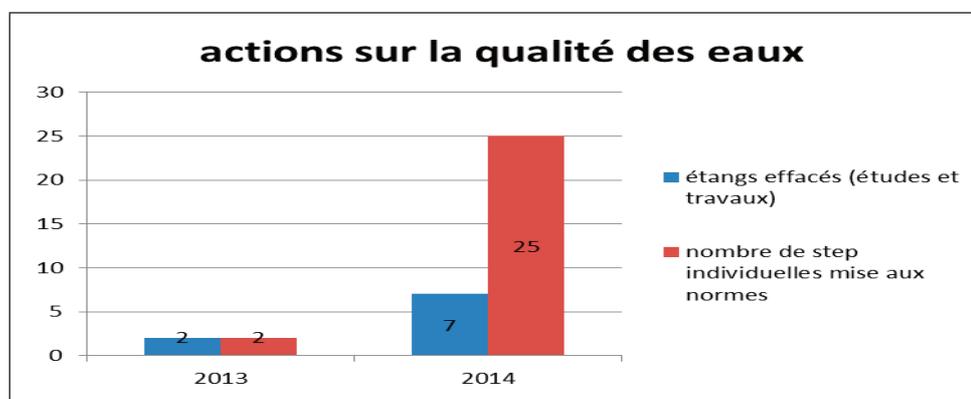
Service pilote : service de l'eau (DODT)

Gouvernance  : COPIL associant l'ensemble des acteurs

L'ensemble des acteurs du bassin versant de la Doue ont signé un contrat territorial pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux naturels. L'objectif vise la lutte contre le développement de cyanobactéries qui nuisent aux usages de loisirs et à l'alimentation en eau potable.

Ce contrat est signé pour 3 ans. 2016 sera donc l'année du bilan. Elle permettra de vérifier si les impacts de l'activité agricole, de l'assainissement et des nombreux étangs ont été limités.

-  cohésion territoriale d'une diversité d'acteurs
-  gestion durable des étangs
-  prise en compte de l'usage baignade et eau potable
-  atteinte du bon état
- 





Label éco-jardin

Service pilote : Pôle Paysages Espaces Verts (DIT)

Gouvernance  réalisation par le service seul en respectant le cahier des charges du label

Depuis 2013, le parc François Mitterrand sis à Périgueux bénéficie du label éco-jardin. Notre collectivité est d'ailleurs l'unique Département en France à avoir obtenu cette distinction. Pour ce faire, nos agents des espaces verts sont dans l'obligation de respecter un cahier des charges strict. Les recommandations portent sur les économies d'eau, l'abandon des produits phytosanitaires et herbicides, la maîtrise des consommations d'énergie (carburants des engins ; éclairage du site...) ainsi que sur la médiation pédagogique.

-  promotion de la gestion raisonnée des espaces verts
-  sensibilisation du public aux pratiques écologiques de jardinage
-  préservation de la biodiversité et des ressources en eau (zéro herbicide, limitation des arrosages)
-  absence d'engrais chimiques

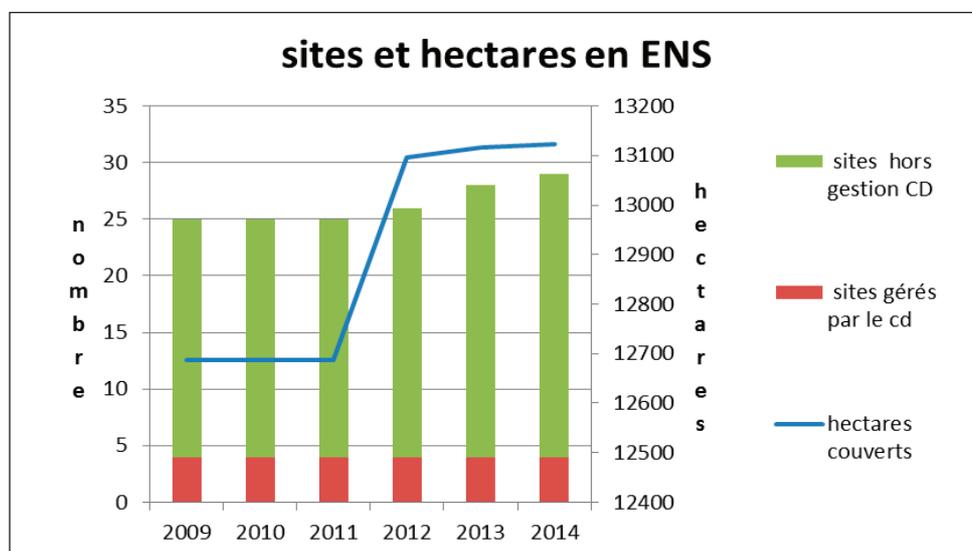
Sites départementaux

Service pilote : Pôle Paysages Espaces Verts (DIT) et service environnement (DODT)

Gouvernance  : sites gérés en mode pilotage projet impliquant plusieurs services

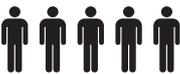
Le Conseil départemental gère 4 sites classés Espace Naturel Sensible en régie : Les étangs de Saint Estèphe – la retenue de Miallet – la forêt de Campagne et le site de La Jemaye. Ces quatre sites couvrent 670 hectares. Leur statut impose la gratuité d'accessibilité pour tous. Par contre les aménagements sont définis librement par le gestionnaire. Notre collectivité oriente les travaux vers : la protection de la biodiversité – le respect des normes d'accueil – le sensibilisation du public et l'offre de lieux de détente.

-  accès gratuit à tous
-  concilier milieux naturels et usages
-  offre d'activité de loisir
-  protection d'espèces (cistudes)
- 



Commission Départementale des Espaces, des Sites et des Itinéraires (pour les indicateurs se référer au Plan Départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires)

Service pilote : service des sports et de l'animation sportive (DODT)

Gouvernance  : commission regroupant ensemble des usagers et acteurs concernés

La Dordogne a souhaité s'afficher comme un Département moteur en matière de sport de pleine nature. Ce développement de pratiques est conçu pour préserver au mieux l'environnement qu'il occupe et assurer la sécurité et l'accès des pratiquants.

L'objectif est de concilier les usages et le milieu naturel qui prévaut.

Afin d'y parvenir, le Département s'est doté depuis 2007 d'une Commission qui regroupe l'ensemble des acteurs. Elle se réunit en moyenne 2 fois par an et regroupe une trentaine de personnes. C'est elle qui a fait la proposition d'élaborer un plan (le PDESI).

-  maillage territorial de sites accessibles à tous
-  concilier milieux naturels et usages
-  promotion de la pratique sportive
-  préservation des milieux
- 

Plan bois énergie

Service pilote : service de la forêt et de l'aménagement forestier (DODT)

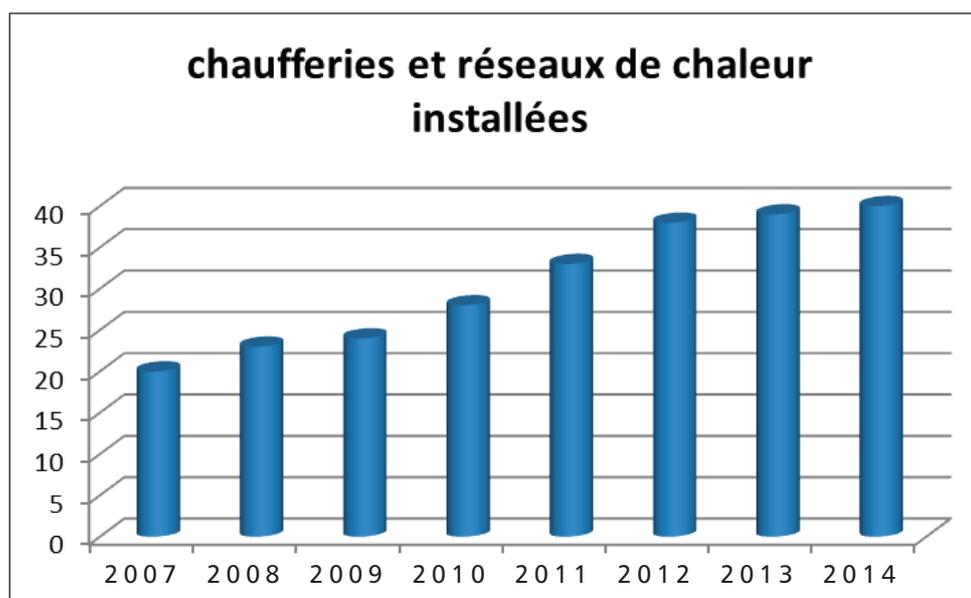
Gouvernance  : COPIL associant l'ensemble des acteurs

Avec le Plan Bois Energie, le Département soutient l'installation de chaudières collectives ou de réseau de chaleur au bois.

Précurseur national, le plan signé avec l'ADEME date de 1995. Il a permis de structurer autour de la FDCUMA puis Interbois, une filière d'approvisionnement basée sur la production de plaquettes forestières fournies localement.

Ce plan participe à la lutte contre le changement climatique ainsi les 22 000 tonnes de bois utilisées en 2015 ont permis d'éviter l'émission de 16 045 tep (tonnes équivalent pétrole).

-  Développement social, maintien d'emplois ruraux
-  Energie locale
- 
-  Utilisation de ressources évitées (TEP)
-  Proximité de la ressource



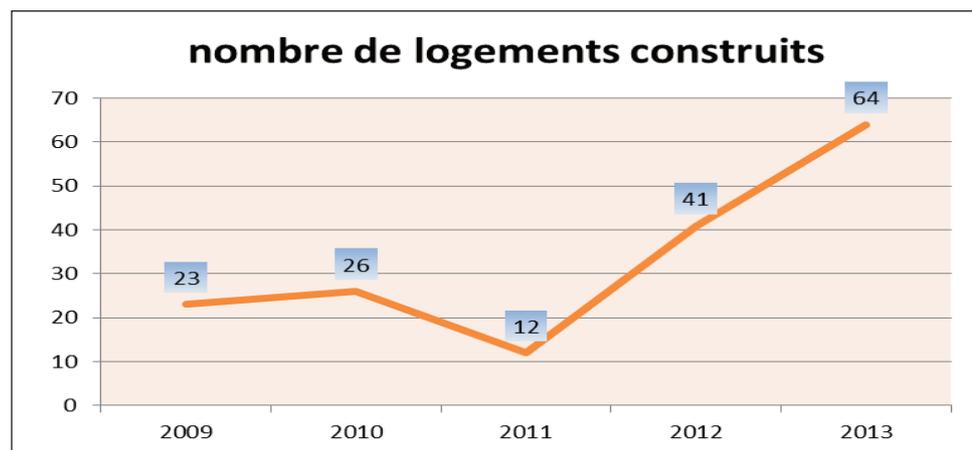
Aide pour la construction de logements sociaux en bois

Service pilote : service de l'habitat (DIT)

Gouvernance  : guides des aides du Conseil départemental

Dès 2008, Le Conseil départemental a décidé d'accompagner la construction bois dans les logements sociaux. A ce titre il apporte 1000 € par logement. Au-delà de ce soutien, l'idée est de montrer qu'il est possible de bâtir avec un matériau bio-sourcé, de qualité, issu d'une production locale. Le bois a aussi la particularité de stocker le carbone et de limiter les ponts thermiques. Cette caractéristique lui permet d'être un élément contribuant à lutter contre le réchauffement climatique et à réduire les charges énergétiques des ménages.

-  Logement social
-  Emergence et structuration d'une filière bois construction
- 
-  limitation de l'emploi de matériaux minéraux non renouvelable
-  Stockage du carbone



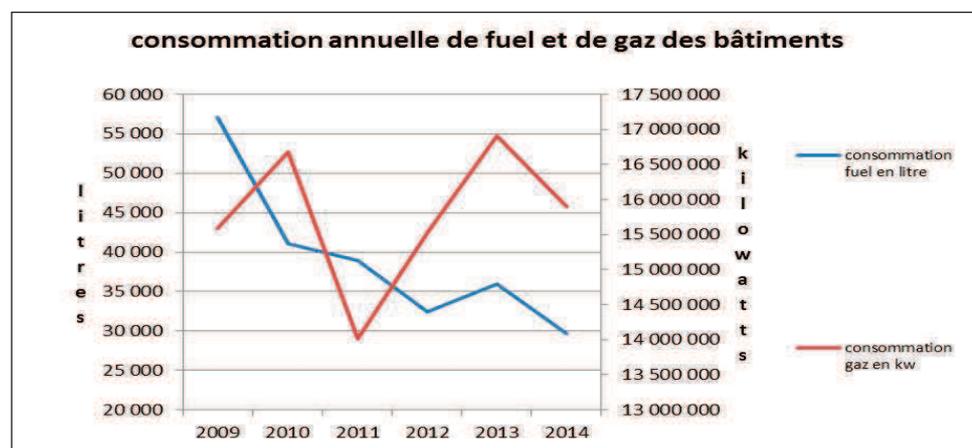
Politique énergétique pour le patrimoine départemental

Service pilote : Direction des bâtiments (DIT)

Gouvernance  : suivi d'un service

C'est dans le cadre d'un système de management de l'énergie que la direction des bâtiments assure un suivi des consommations des fluides (eau – gaz – électricité...). L'objectif fixé est de les réduire d'ici 2020 (année de référence 2006) de 38 %. Ce suivi permet de prioriser les interventions et de planifier les travaux. Une meilleure isolation, l'utilisation de matériel ou de technique économe en énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables forment un ensemble œuvrant pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

-  Sensibilisation des agents
-  Amélioration de la santé et du confort au travail
- 
-  Priorité aux Energies renouvelables
-  Limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre





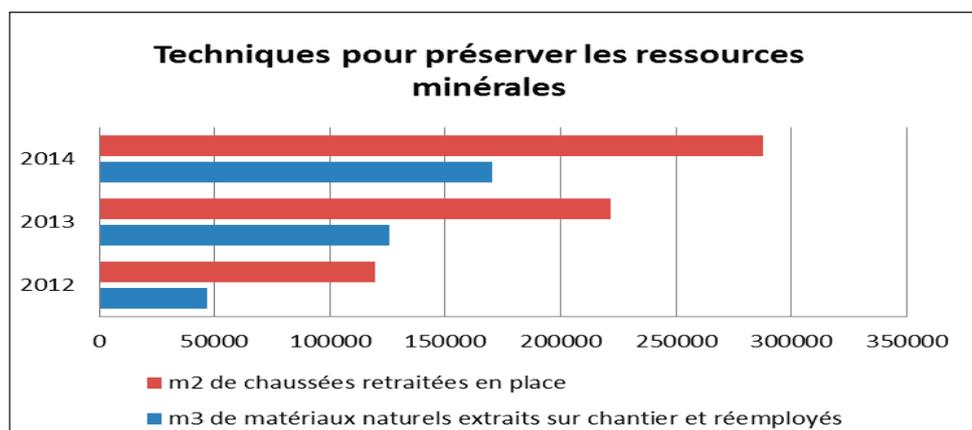
Convention d'engagement volontaire

Service pilote : pilotage et maîtrise d'ouvrage DRPP (DIT)

Gouvernance  : comité de suivi avec l'ensemble des institutionnels signataires

Signée en 2012, la convention d'engagement volontaire permet au service des routes d'afficher objectifs et moyens pour mieux intégrer le développement durable dans les projets routiers. Agissant dans de nombreux domaines, cette convention permettra en favorisant le recours à des techniques routières économes de : réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie - de préserver les ressources non renouvelables – d'accroître la performance environnementale des chantiers en diminuant leur empreinte environnementale.

-  Intégration de clauses d'insertion sociale
-  Promotion de nouvelles techniques routières
- 
-  Valorisation des matériaux (retraitement en place)
-  Réduction des GES



PCET bâtiments (actions engagées en 2014 absence d'indicateurs pour cette année)

Service pilote : Direction des bâtiments (DIT)

Gouvernance  : transversalité interne

Les bâtiments départementaux en matière d'émission de CO2 représentent 34% des 16 185 tonnes équivalents CO2 (base année 2012) émis par an par le Département.

6 actions ciblées « bâtiment » ont été définies et sont intégrées au PCET :

- Développer l'installation de chaufferie bois
- Favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux
- Optimiser les contrats de maintenance
- Réaliser des fiches standardisées pour l'achat des équipements
- Sensibiliser les agents aux économies d'énergies
- Réduire les consommations d'énergie et des émissions de GES dans les collèges.

Les actions ont été engagées en 2014 ce qui explique l'absence d'indicateurs.

-  sensibilisation des agents
-  confort des agents au travail
- 
-  maîtrise des ressources
-  Réduction des GES (Gaz à Effet Serre)



Administration électronique et dématérialisation (Nouveau projet)

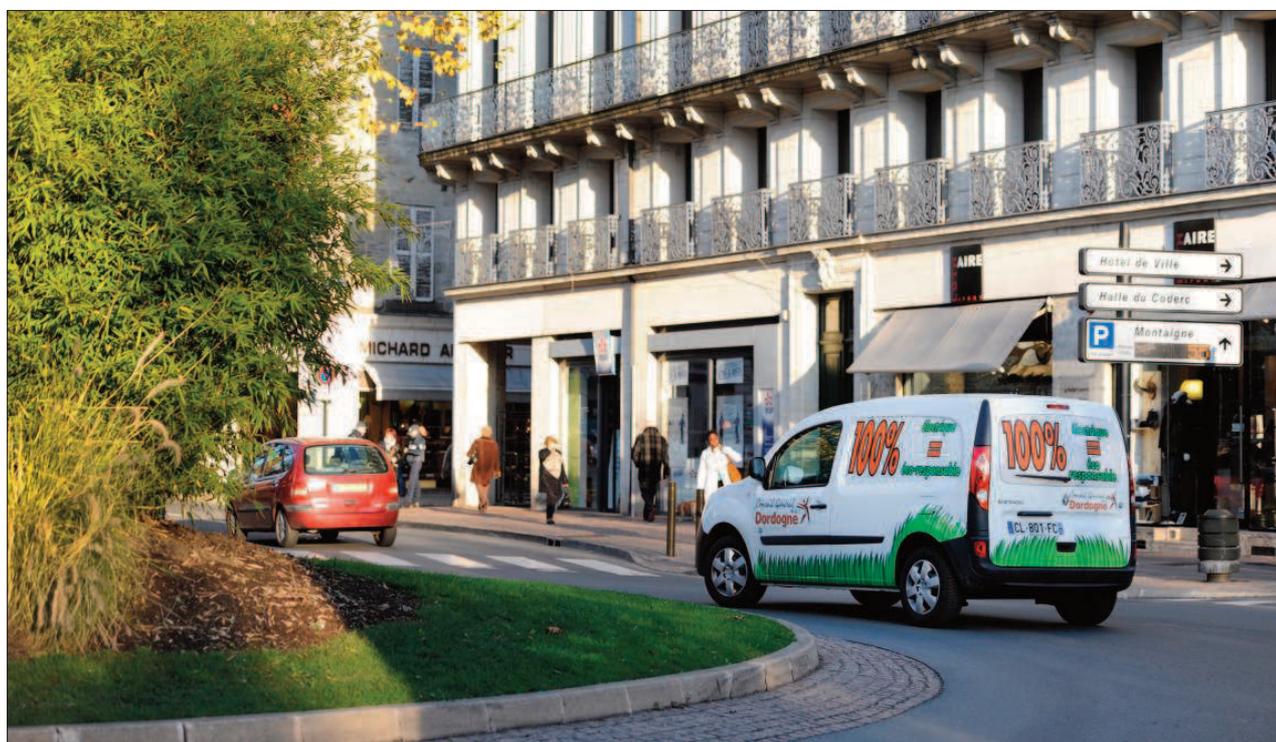
Service pilote : Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DFM)

Gouvernance  : implication de l'ensemble des directions

Organisé autour d'un comité de pilotage, le projet d'e-administration est inscrit dans le schéma directeur du système d'information. Il vise à la fois à améliorer et faciliter le travail des agents de la collectivité et à assouplir la relation qualitative avec l'utilisateur.

Des groupes de travail thématiques ont été constitués afin de tester sur différents services des procédures de dématérialisation (du courrier – de la chaîne comptable – du dossier agent...). A l'issue de ces expérimentations, il sera décidé si elles seront poursuivies et étendues ou bien abandonnées.

-  collaboration facilitée, partage d'infos facilité
-  limiter au strict minimum les impressions papier, limiter le stockage des documents, ext
-  libérer les agents de tâches répétitives et inintéressantes (photocopies, classement, recherche de dossiers papier)
- 
-  participe à limiter la mobilisation de bois pour le papier



-  Cohésion sociale et solidarité
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement
-  Préservation de la biodiversité
-  Lutte contre le changement climatique



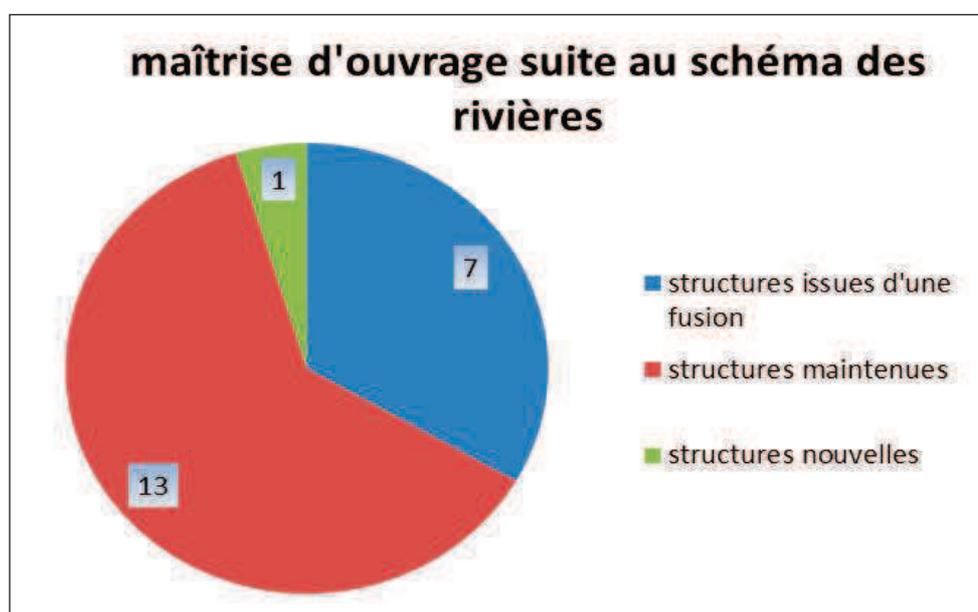
Schéma départemental des rivières

Service pilote : service de l'eau (DODT)

Gouvernance  : comité de pilotage réunissant les acteurs institutionnels

L'assemblée départementale a adopté le schéma des rivières qui définit la politique publique que chaque partenaire s'attache à mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences. Construit à partir d'objectifs partagés par l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels, il propose une organisation territoriale basée sur les bassins versants qui permettra d'atteindre le bon état écologique de nos rivières. Il s'impose comme la nouvelle politique départementale en la matière.

-  Organisation par bassin versant
- 
-  Prise en compte des loisirs nautiques
-  Atteinte du bon état des rivières
-  Prise en compte des inondations



Coopération décentralisée avec l'Ouzbékistan

Service pilote : Affaires européennes et de la coopération décentralisée (DG)

Gouvernance  : comité de pilotage constitué du Conseil général, de l'autorité locale, de l'Unesco, du ministère de la culture ouzbèke ainsi que de l'ambassade de France

Encouragée par le Ministère des Affaires Etrangères cette coopération a permis de :

- restaurer 300 m² de pavements et recréer des céramiques nouvelles
- étendre le musée de Sharisabz
- relancer l'artisanat (13 personnes formées)
- éditer 4 publications scientifiques
- être référencée dans trois guides touristiques.

Le projet a duré trois ans de 2012 à 2014. Il a porté sur l'encadrement d'un chantier école composé d'une équipe mixte et pluridisciplinaire. Il a permis la relance du métier de céramiste et de mieux intégrer les femmes.

-  Echange international
-  Valorisation de savoir-faire traditionnelle
-  Participation à l'essor de la condition féminine
- 
-  Suivi de l'impact du réchauffement climatique sur le patrimoine humain

Programme d'agriculture biologique, vente directe et circuits courts

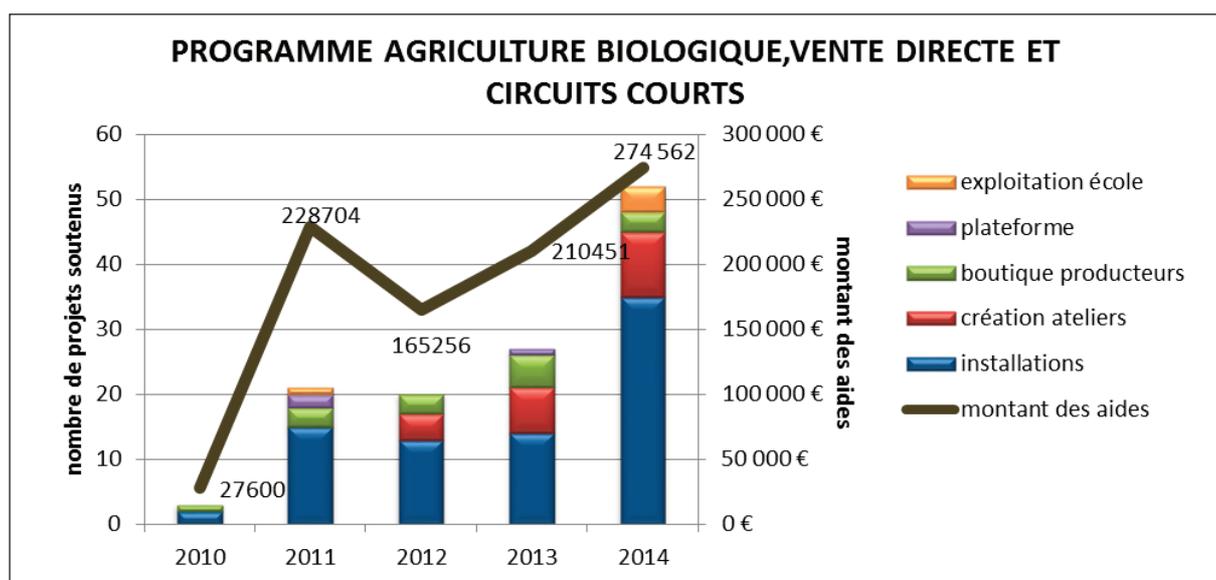
Service pilote : service de l'agriculture (DODT)

Gouvernance  : Comité de pilotage avec les institutionnels et les professionnels

Lancé en 2010, ce programme a été repris depuis le 1^{er} janvier 2015 par le Conseil régional d'Aquitaine. Le programme vise à l'augmentation de la Surface Agricole Utile cultivée en agriculture biologique, à la structuration des filières courtes agricoles sur notre département et à l'aide des producteurs locaux à la réalisation de point de vente directe.

Le dispositif introduit un paramètre social puisque les aides sont différenciées en fonction des revenus disponibles de l'exploitant.

-  Réduction du nombre d'exploitant attributaire du RSA
-  Promotion d'un mode de consommation de proximité
- 
-  Préservation de la biodiversité agricole
-  Approvisionnement et service de proximité





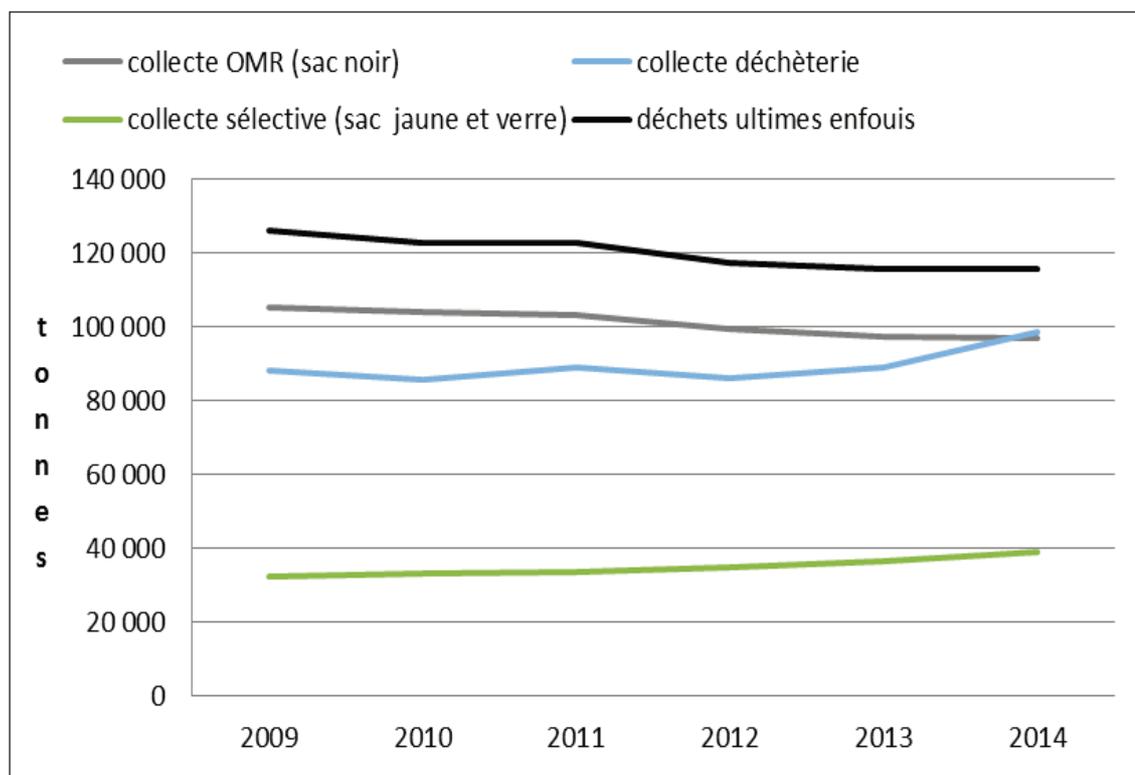
Plan de prévention et d'optimisation des déchets

Service pilote : service de l'environnement (DODT)

Gouvernance  : Ateliers participatifs

C'est dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés que fut retenu le principe de se doter d'un plan de prévention et d'optimisation. Adopté en 2009, ce plan de prévention était précurseur puisque depuis 2011 un décret a transformé le plan d'élimination en plan de prévention et de gestion. On constate une reprise de l'augmentation des tonnages collectés conjuguée à une baisse des tonnages enfouis. Nos déchets sont donc mieux valorisés.

-  Réduction des tonnages de déchets collectés
-  Développement de filières gérées par l'Economie Sociale et Solidaire
- 
-  Augmentation de la matière organique des jardins
-  Régulation évitant des déplacements motorisés non nécessaires



Impact sur 5 finalités

LES PROJETS EN COURS

Haut débit

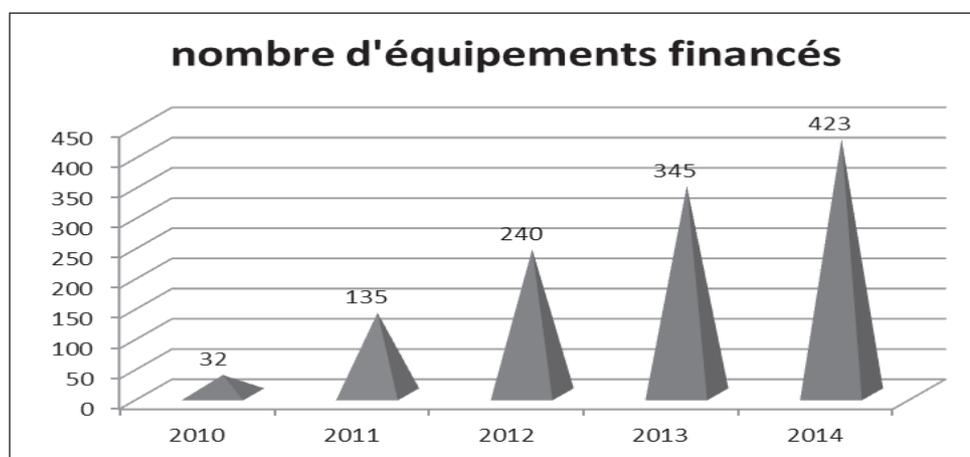
Service pilote : service de l'aide aux communes (DODT) et Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DFM)

Gouvernance  : Co-pilotage par deux services

Le Conseil départemental apporte une aide à l'acquisition d'équipement internet haut débit par satellite. Cette aide créée en 2010, est destinée aux particuliers (résidence principale) et aux entreprises qui ne peuvent se raccorder à l'internet haut débit filaire ou hertzien.

Cette opération permet de compléter la couverture territoriale assurée par les opérateurs privés et le NRAZO. Elle contribue à assurer une égalité territoriale devant l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

-  Accès partout pour tous
-  Développement de l'e-économie
-  Mise en relation facilitée (internet)
-  Utilisation de ressources évitées (TEP)
-  Mise à disposition d'outil pour le télétravail



Refonte des notifications d'aide sociale (nouveau projet)

Service pilote : pôle personnes âgées(DDSP)

Gouvernance  : portage par un service (en cours d'étude)

Les notifications d'aide sociale sont toutes éditées sur papier et postées à de très nombreux destinataires. Elles sont insatisfaisantes tant sur le plan informatif que sur celui du droit. Il conviendrait de les refondre, mais cela générerait un doublement du papier utilisé. Pour limiter le volume de ce dernier, une solution est à trouver, sans doute avec l'éditeur du logiciel utilisé. De même pour les notifications non obligatoires, une dématérialisation est à étudier.

-  Bonne information de nos partenaires (CCAS, CIAS, mairies, établissements...)
-  Economie de papier
-  améliorer l'information des usagers
-  préservation indirecte des espaces forestiers
-  Acheminement électronique d'une partie des données

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Service pilote : tourisme et développement touristique (DODT)

Gouvernance  : les services en associant les quatre comités départementaux de randonnée équestre, pédestre et cyclistes

Les Conseils départementaux ont une compétence en matière de conservation du patrimoine des chemins ruraux par l'intermédiaire du PDIPR. Dans son approche, le Département de la Dordogne a souhaité aller au-delà de ce simple objectif : il donne aux territoires la possibilité d'organiser un réseau cohérent et structuré autour du potentiel existant (hébergement, restauration, sites patrimoniaux...). Aujourd'hui, cela représente 7900 km de chemins dont : quatre itinéraires dotés d'une application informatique, cinq itinéraires thématiques et huit cent boucles de randonnées.

-  la cohésion sociale et territoriale (événementiel « randonnée en fête », itinérances thématiques)
-  la promotion d'une consommation responsable (panier pique-nique, assiette de pays)
-  l'accès à la connaissance patrimoniale (sentiers de découverte)
-  la sensibilisation à la préservation du milieu (sentiers d'interprétation, charte du randonneur)
-  la promotion de loisirs ne produisant aucune émission de CO2



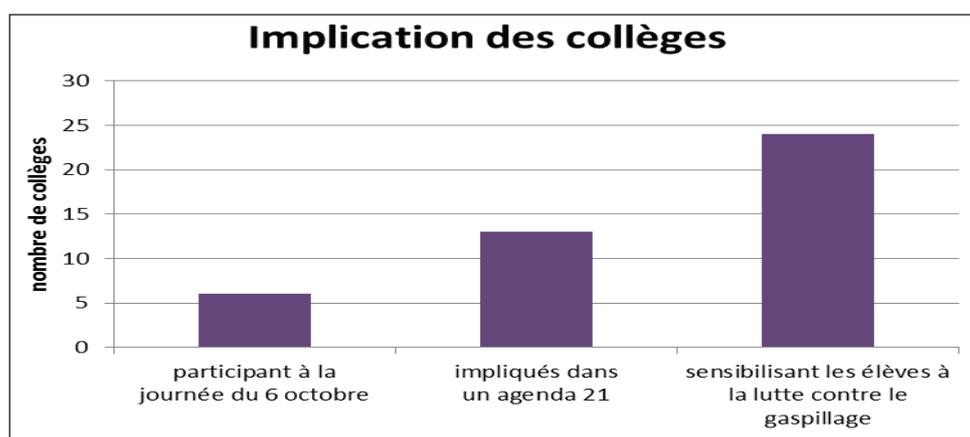
Lutte contre le gaspillage alimentaire

Service pilote : service de l'environnement (DODT) et service des collèges (DEC)

Gouvernance  : groupe de travail des chefs de cuisine

Dans le cadre du programme national de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Conseil départemental a été retenu comme pilote au titre de la restauration collective. Outre le soutien aux repas bio dans les collèges ainsi que la création de plateformes d'approvisionnement, de nombreuses actions de prévention dans les cantines et l'installation de composteurs dans les collèges participent à cette lutte. L'action s'est renforcée par la mise en place d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des chefs de cuisine des collèges.

-  mise en relation d'acteurs sur le territoire
-  promotion des produits locaux
-  sensibilisation de différents publics
-  maîtrise des ressources
-  réduction des déchets organiques (et de la production de méthane)



Construction Lascaux 4 (nouveau projet)

Service pilote : direction des bâtiments (DIT)

Gouvernance  : Comité de pilotage Etat Région Département ;

comité technique ; réunions interservices ; collèges d'experts pour la validation scientifiques ; réunions publiques ; visites du chantier auprès de la population et des organisations de corps de métiers

La construction du centre international d'art pariétal de Montignac Lascaux a débuté en juin 2014 après avoir fait l'objet dans le cadre des financements européens d'une évaluation « développement durable ». Le résultat de la grille d'analyse avait recommandé quelques améliorations qui ont été intégrées, en particulier sur la gestion des déchets. De même, la gouvernance originellement insuffisamment orientée vers le citoyen, a été corrigée par une présentation du projet aux montignacois et les nombreuses visites sur sites.

-  impact en termes d'emploi et notamment au travers de la clause sociale
-  chauffage via un réseau de chaleur bois alimenté avec des ressources locales
-  aspect culturel du CIAPML
-  charte chantier exemplaire, préservation faune / flore; étude d'impact,...
-  chauffage via un réseau de chaleur bois

Pôle d'Excellence Rural Cuir

Service pilote : direction l'économie et de l'emploi

Gouvernance  : Copil avec l'ensemble de la filière

Un Pôle d'Excellence Rurale (PER) Cuir a été mis en place par la Chambre Economique de la Dordogne, l'Etat et les collectivités afin de valoriser les peaux animales à partir d'un approvisionnement local de qualité.

La première concrétisation a été l'ouverture, à Thiviers, d'un centre de formation d'excellence dans le domaine du cuir et du luxe.

-  mise en relation d'acteurs sur le territoire
-  émergence d'une filière intégrée locale
-  création de formations professionnelles
-  réduction des pollutions de tannerie et d'abattoir
-  approvisionnement local

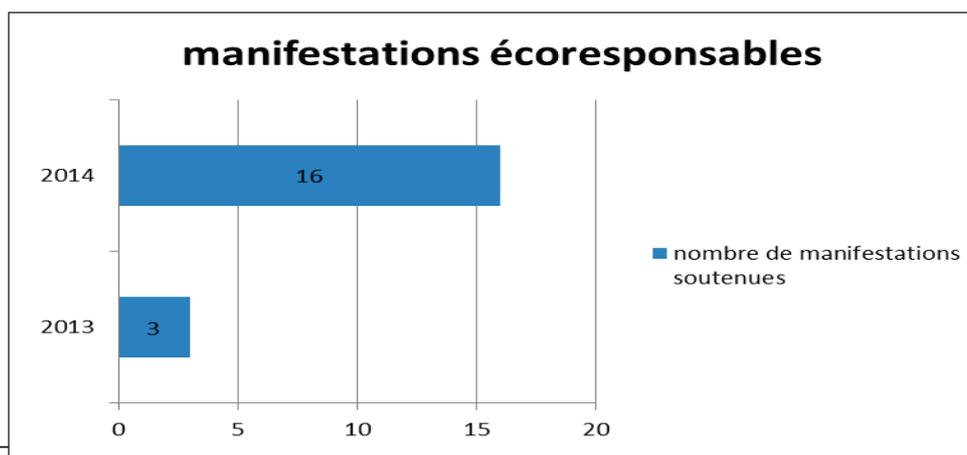
Manifestations écoresponsables

Service pilote : service développement culturel et projets de territoire (DEC)

Gouvernance  : gestion par le pôle

En 2011, le Conseil départemental a publié un guide pratique des manifestations écoresponsables. La Direction de la Culture accompagne de nombreux projets de territoire qui se sont engagés dans des éco-manifestations (gestion des déchets sur le site, utilisation de toilettes sèches...). Certaines ont placé cette approche au cœur même de leur évènement. Ainsi la culture, sous toutes ses formes, est utilisée comme vecteur afin de sensibiliser et d'informer le public à l'écocitoyenneté.

-  mise en relation des acteurs territoriaux
-  utilisation de produits locaux
-  sensibilisation du public à l'éco-citoyenneté
-  prévention et gestion des déchets
-  réduction de leur empreinte écologique



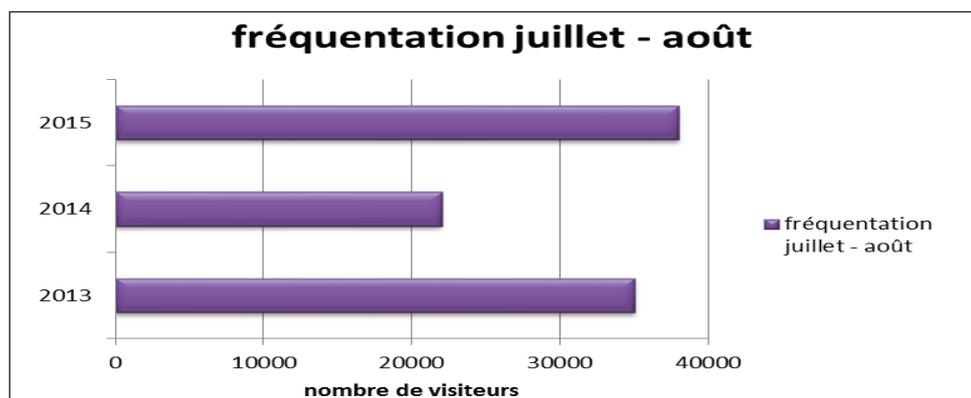
Site de Gurson

Service pilote : Pôle paysages espaces verts (DIT)

Gouvernance  : transversalité interne et partenariat avec des associations locales

Acquis par le Département en 2013, cette base de loisir a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux. La requalification complète du site s'est accompagnée de la construction des équipements indispensables (poste de surveillance, blocs sanitaires, réseau d'assainissement...). Le lieu a vocation à être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et à s'inscrire dans la politique départementale des sports et loisirs de pleine nature. Sa fréquentation estivale est excellente mais dépendante de la météo.

-  accessibilité des personnes à mobilité réduite
-  développement d'un tourisme durable (équilibre entre la fréquentation et la préservation des milieux)
-  offre d'activité loisirs gratuite
-  réduction de la pollution générée (station d'épuration)
-  réduction des trajets pour accéder à un site de baignade



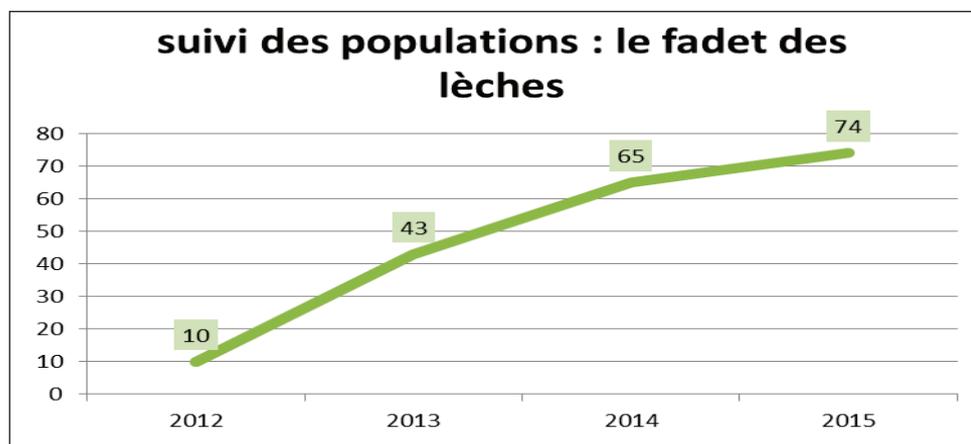
Chantier école de la Jemaye

Service pilote : service environnement (DODT)

Gouvernance  : partenariat avec un lycée agricole

Le service de l'environnement a construit un partenariat avec le lycée agricole "le Cluzeau" à Sigoulès. Des élèves de 1^{ère} Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune sont accueillis, sur le site des étangs de la Jemaye, sous l'encadrement des professeurs et de techniciens du Département. Ils abordent les différentes thématiques liées à la gestion des milieux naturels : entretien des zones de landes, des roselières, aménagements spécifiques pour la faune (fadet des lèches, cistude d'Europe, oiseaux...).

-  Relation entre lycée et collectivité
-  Formation sur l'entretien limitant les impacts sur les zones sensibles
-  sensibilisation du public à la biodiversité
-  Aménagement pour faune protégée (cistude d'Europe)
-  Travaux non motorisés, réduction des émissions de CO2



Conventions de collaboration du laboratoire départemental

Service pilote : laboratoire Départemental d'analyses et de recherches (DG)

Gouvernance  : l'Afnor et le laboratoire national de référence sont associés aux projets

La notoriété du Laboratoire Départemental lui permet d'engager des collaborations avec des laboratoires privés pour tester des nouvelles techniques d'analyse et des nouveaux matériels. Elles permettent ainsi à l'équipe du laboratoire d'acquérir des compétences nouvelles. Ces compétences sont mises à profit pour développer des techniques novatrices. Elles même sont génératrices de solutions nouvelles d'analyses ou de production de réactifs. Elles contribuent à l'essor de l'activité et génèrent de l'emploi.

-  maintien ou création d'emplois haute qualification
-  contribution à l'augmentation de la qualité de produits
-  veille sanitaire
-  méthodologie d'éradication moins destructrice
-  matériel de plus en plus économe en énergie



Véloroutes et voies vertes

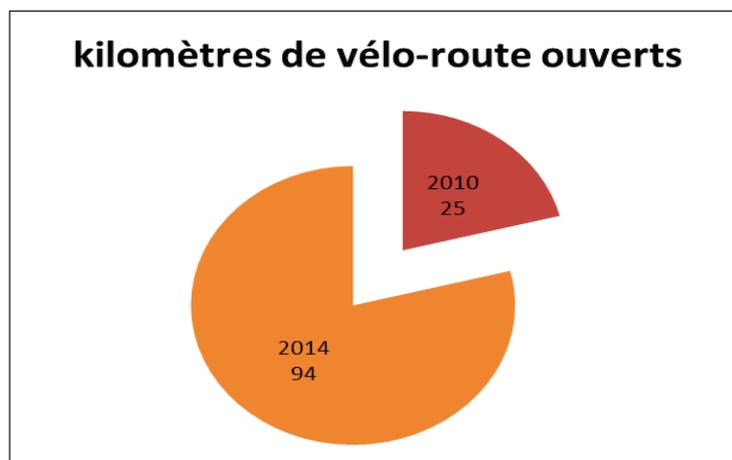
Service pilote : tourisme et développement touristique (DODT)

Gouvernance  : acteurs institutionnels

Deux documents structurent ce projet : le Schéma National de 2010 et celui de l'Aquitaine qui a été revisité en 2013. L'objet du schéma national est d'établir des connections entre les maillages de chaque territoire. Le schéma régional doit permettre une réactualisation du maillage, une hiérarchisation des itinéraires et prévoit une analyse des fréquentations et des retombées économiques potentielles.

En Périgord, trois itinéraires sont inscrits au schéma national : la vallée de l'Isle, la vallée de la Dordogne et la coulée d'Oc (Thiviers - Angoulême).

-  Mise en relation des territoires
-  Promotion tourisme itinérant doux
-  Bien être - santé
-  Utilisation des axes existants
-  Favoriser les transports collectifs (péribus) et les modes de déplacements alternatifs (vélos, vélos électriques)



Plan départemental de l'habitat

Service pilote : service de l'Habitat (DIT)

Gouvernance  : Copil , Cotech et groupes de travail thématiques

Le plan est mené dans le cadre d'un co-pilotage avec les services de l'Etat. Il couvre la période 2012-2017. Il a été construit à partir d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs de la filière. Il s'articule autour de trois thématiques prioritaires : habitat et territoire (mitage et vacance des logements) - habitat et population (adaptation du parc par rapport au vieillissement de la population) – habitat et développement durable (précarité énergétique). Ce plan dispose d'un Observatoire qui permet de l'ajuster.

-  Mieux répartir l'offre d'habitat sur le département
-  Promouvoir des nouvelles techniques de construction
-  Intégration ergonomie intérieure
-  Promouvoir le recours à des énergies renouvelables
-  Amélioration de l'isolation des bâtiments.

Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne

Service pilote : service de l'habitat (DIT)

Gouvernance  : comité de suivi avec l'ensemble des partenaires

Cette étude consistait en : l'identification des dysfonctionnements des copropriétés en Dordogne ; la lutte pour la rénovation thermique des logements ; la prévention des risques de fragilisation ou de déqualification de nouvelles copropriétés. Elle comporte un objectif de cartographie à réaliser (localisation des bâtiments) et des objectifs de réalisation de 127 diagnostics d'insalubrité des copropriétés ou de leur évaluation énergétique. Elle est en cours d'achèvement.

-  Localisation des copropriétés dégradées et de leurs occupants poches de précarités
-  Préconisations techniques pour réduire les factures énergétiques des ménages
-  Amélioration de l'environnement intérieur des logements
-  Baisse des consommations d'énergie
-  Amélioration de la maîtrise des consommations d'énergie

Etude préalable à la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat en Dordogne

Service pilote : service de l'habitat (DIT)

Gouvernance  : comité de suivi avec l'ensemble des partenaires

Cette étude consiste en la réalisation d'un diagnostic détaillé du territoire pour localiser les poches de précarité énergétique. Elle doit aussi apporter des réponses concrètes pour traiter cette précarité énergétique dans le cadre des plans et schémas départementaux. L'étude doit donc localiser la population "cible". Elle doit croiser ces données avec les données sociales, démographiques, de mobilité et les modes d'habitat. Elle doit diagnostiquer les problématiques et y apporter des actions à mettre en œuvre. Elle est en cours de finalisation.

-  Localisation des poches de précarités
-  Informations sur le lien entre la précarité énergétique, le mode de chauffage, la mobilité par rapport transport et l'évolution des coûts énergétiques en Dordogne
-  Amélioration de l'environnement intérieur des logements
-  Baisse des consommations d'énergie
-  Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

Schéma départemental des aires de covoiturage

Service pilote : Pôle paysages espaces verts (DIT)

Gouvernance  : collaboration entre deux services

La validation du schéma départemental des aires de covoiturage date de 2014. Il a pour objectif d'accompagner le développement de cette pratique. Cet essor repose sur deux axes :
 - La création d'aménagements sécurisés, équipés et balisés pour répondre aux besoins des usagers.
 - La mise à disposition d'un espace internet pour mettre en relation les offres périgourdines de covoiturage.

En 2014, la première aire a été mise en service à la sortie de l'échangeur de l'A89 sur la commune de La Bachellerie. Elle a été rejointe par celle du Pont du cerf sur le Grand Périgueux en 2015.

-  Disposition des aires sur tout le département
-  Promouvoir le covoiturage
-  Accroissement des liens et échanges sociaux
-  Réduction des besoins en carburant fossile
-  réduction des émissions de gaz à effet par le transport individuel

LES PROJETS FINALISÉS

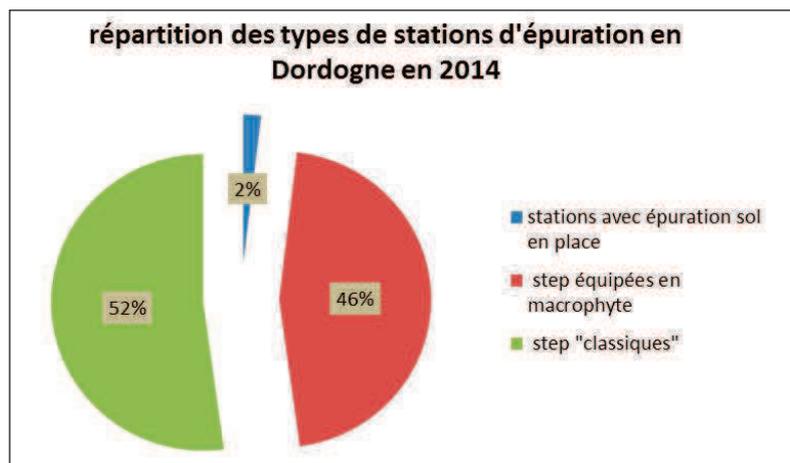
Evaluation des capacités épuratoires du sol en place

Service pilote : SATESE (Agence Technique Départementale)

Gouvernance  : partenariat avec la faculté de Bordeaux

En Dordogne, six stations d'épuration fonctionnent suivant ce système des capacités d'épuration du sol en place. Il y a un manque de connaissance scientifique sur cette technique. Un travail de recherche dans le cadre d'une thèse faciliterait réglementairement la validation de cette technique moins onéreuse et permettrait de prouver l'efficacité du dispositif.

-  Renforcement des travaux universitaires sur le département
-  Promotion d'une technique générant peu de déchets et des matières recyclables
-  Aide à la formation
-  pas de matériaux pour construire ces stations d'épuration
-  technique très peu gourmande en énergie



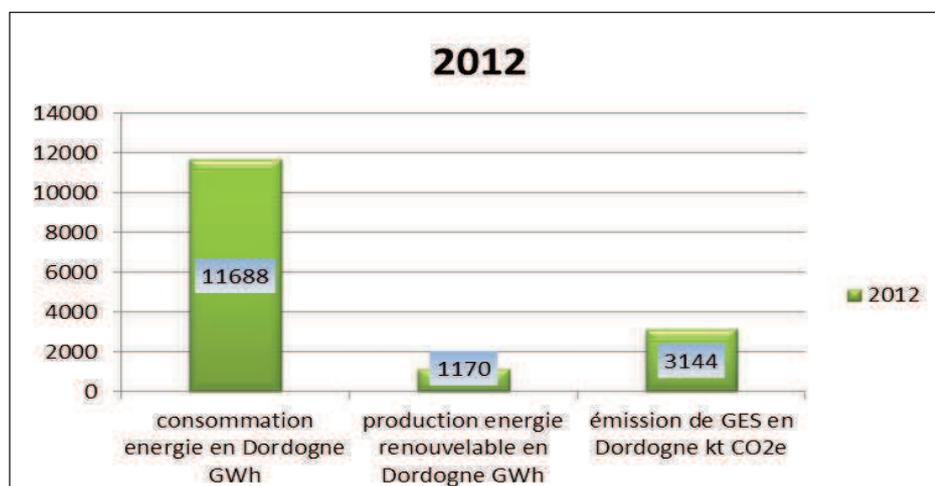
Elaboration du Plan Climat Energie Territorial

Service pilote : Direction de l'Agriculture et de l'Environnement (DODT)

Gouvernance  : ateliers participatifs

La mise en place d'un PCET est obligatoire pour le Département. Il a pour objectif d'atténuer les gaz à effet de serre, d'améliorer l'efficacité énergétique, augmenter la part des énergies renouvelables, d'adapter le territoire au contexte du changement climatique. Il a été adopté par l'assemblée départementale fin 2013. Il se compose de 24 orientations stratégiques et de 30 actions autour de trois grands domaines : la lutte contre le changement climatique - la transition énergétique - la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre en interne.

-  concertation sur tous les territoires
-  promotion des savoir-faire pour la maîtrise des consommations d'énergie
-  amélioration de l'information et de la sensibilisation du grand public
-  promotion de l'économie circulaire (énergie, déchets, matériaux)
-  programmation globale



Eco quartier

Service pilote : service de l'Habitat (DIT)

Gouvernance  : comité de pilotage avec toute la population

L'Etat a lancé le label national Ecoquartier en 2009, pour encourager, les projets d'aménagement et d'urbanisme durables.

En septembre 2013, La commune de Meyrals s'y est engagée en signant une charte écoquartier. Cette charte a permis de construire un projet avec la population. A partir d'une fiche d'identité de la commune, réalisée par l'Agence Technique Départementale, la concertation devait s'organiser autour de trois thèmes : cadre de vie et usage, développement communal et environnement. Cela a abouti à la construction de 8 logements.

-  participation citoyenne au projet
-  promotion des matériaux bio-sourcés
-  amélioration du cadre de vie
-  préservation de la ressource minérale
-  réduction des émissions de gaz à effet de serre

Charte départementale des arbres d'alignement

Service pilote : Pôle paysages espaces verts (DIT)

Gouvernance  : travail interne au service

Le Département s'appuie sur un plan de gestion et un cahier des charges spécifiques pour gérer les 12000 arbres d'alignement sur les routes départementales.

Il avait été décidé d'élaborer une charte de l'arbre d'alignement sur les routes, villes et villages afin de renforcer les outils de protection et de valorisation de ce patrimoine arboré à forte valeur patrimoniale, culturelle, esthétique, historique et économique. Cette charte, destinée à tous les acteurs, devait fixer les pratiques à respecter sur le domaine routier. Ce projet n'a pas abouti à ce jour.

-  Réduction des tonnages de déchets collectés
-  Développement de filières gérées par l'Economie Sociale et Solidaire
-  veille médico-sociale à distance; visites de convivialité
-  Augmentation de la matière organique des jardins
-  Régulation évitant des déplacements motorisés non nécessaires

FOCUS SUR DEUX POLITIQUES

LES ROUTES

Le Département de la Dordogne, gère :

- 4 974 km de routes départementales
- 1 500 ouvrages d'art
- 10 000 arbres d'alignement
- 4 500 ha de dépendances vertes
- 70 aires de pique-nique.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confirmé le maintien de la compétence des Départements, en matière de gestion de la voirie routière.

Concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures routières ou des voiries urbaines performantes sur le plan économique, responsables sur le plan social et respectueuses de l'environnement est le défi permanent de la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager du Département.

Les aménageurs doivent aujourd'hui répondre aux enjeux du réchauffement climatique ou à la raréfaction des ressources non renouvelables en proposant des solutions concrètes, innovantes, économiquement acceptables et conformes aux objectifs de développement durable.

Une convention d'engagement volontaire a été signée en 2012 entre le Département et les représentants des professions de Travaux Publics (entreprises de terrassements et de construction routière et les sociétés d'ingénierie). Cette convention, mise en œuvre dans de nombreux départements de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charente, est une déclinaison d'une convention nationale établie en 2009.

Sur le plan départemental, les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les 9 objectifs nationaux fixés dans la Convention.

Les principaux engagements, déclinés pour le département de la Dordogne, sont :

- 1/** Préserver les ressources non renouvelables.
- 2/** Préserver la biodiversité et les milieux naturels.
- 3/** Réduire les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation d'énergie.
- 4/** Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement.
- 5/** Accroître la performance environnementale des travaux de construction routière.
- 6/** Améliorer la sécurité des usagers, des riverains et des personnels travaillant sur chantier.
- 7/** Participer au développement de la recherche et diffuser l'innovation.

- 8/** Promouvoir les objectifs de cet acte d'engagement.
- 9/** Suivre et évaluer cet acte d'engagement volontaire.

Concrètement, dans ses missions quotidiennes afférentes à l'entretien, à l'exploitation et à la modernisation de son réseau routier, le Département met en œuvre des actions en faveur du développement durable, autour de ces principaux engagements.

A – PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DU RESEAU (TRAVAUX NEUFS)

Les travaux neufs sont des opérations d'investissement visant à moderniser le réseau routier, de type : déviations, recalibrage de la chaussée, aménagement de carrefours.

Dans ce cadre, la prise en compte du développement durable s'articule de manière plus détaillée autour des mesures suivantes :

1/ EN PHASE CONCEPTION :

- Evaluer, par des bureaux d'études spécialisés, l'état des lieux sur le périmètre du projet par des investigations précises in situ (notamment faune/flore).
- Définir les enjeux de conservation et l'impact du projet sur cet état initial de l'environnement et notamment sur la biodiversité.
- Eviter à la source, réduire, puis compenser les atteintes résiduelles portées à l'environnement et au cadre de vie.

Ces exigences renforcées depuis le Grenelle de l'environnement et les lois Grenelle 1 et 2, se concrétisent de la manière suivante :

- **éviter** au maximum les impacts de la route sur l'environnement et la biodiversité : choix des variantes et solutions techniques les moins impactantes, réduction des emprises foncières, sanctuarisation de zones sensibles,...

- **réduire** par des mesures adaptées les impacts engendrés : aménagements paysagers, protections acoustiques, protection de la ressource en eau (exutoires étanches dans les zones sensibles, bassins de traitement pour la prise en compte des pollutions chroniques et accidentelles).

- **compenser** les impacts résiduels : reconstitution d'habitats d'espèces ou de continuité écologiques, transplantation d'espèces végétales protégées, restauration de zones humides, acquisition et gestion foncières,...

- Concevoir et suivre un projet éco-responsable :
 - respecter des règles de l'art et prendre en compte la sécurité des futurs usagers, tant en phase de construction (déviation, information des riverains, ...), que d'exploitation (mâts de signalisation fusibles, ...).
 - concevoir en adéquation avec le milieu environnant : travailler en transversalité pour intégrer toutes les composantes du projet et compétences associées (génie civil, paysages, ouvrage d'art, équipements de signalisation et de sécurité, ...), préserver les milieux sensibles et remarquables, les paysages, le patrimoine, les vues, ... l'équilibre des mouvements de terre.
 - intégrer dans les marchés de travaux supérieurs à 1M€ des clauses en faveur de l'insertion sociale.

2/ EN PHASE RÉALISATION :

- Choisir des périodes de travaux pour limiter l'impact sur les espèces, pour réduire l'utilisation d'eau pour les poussières, pour limiter la gêne aux riverains et aux usagers de la route (travail de nuit par exemple).
- Prendre en compte les risques de pollution en phase de chantier : filtre à paille et décantation provisoire avant rejet des eaux chargées, implantation et fonctionnement des zones d'installation de chantier, gestion des déchets (SOSED : Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de Chantier).
- Préserver les espèces qui cohabitent avec le chantier par la reconstitution d'habitats provisoires (ex : mare à batraciens) ; par la mise en place de clôtures et grillages de protection ; par le rétablissement de continuités écologiques (ouvrages de traversée),...
- Préserver les ressources naturelles :
 - Réutiliser les matériaux : décapage de la terre végétale, réemploi des matériaux issus des terrassements avec ou sans traitement, utilisation d'agrégats issus de rabotage dans les enrobés,
 - Limiter les matériaux d'apport extérieur (carrières) et les mises en dépôt.
- Diagnostiquer et fouiller dans le cadre de sauvegarde archéologique (conformément à la réglementation en vigueur) majoritairement assurés par le service départemental de l'Archéologie.
- Abaisser les températures de chauffage des enrobés mis en place (enrobés tièdes, semi-tièdes).
- Suivre annuellement la Convention d'Engagement Volontaire par des indicateurs pertinents, retour d'expérience par des revues de fin de travaux, audit sécurité de fin de travaux, bilan de suivi de l'efficacité des mesures environnementales.
- Communiquer sur le projet (intranet-internet et médias habituels).

B – PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA POLITIQUE D'ENTRETIEN ROUTIER

L'entretien routier est de deux types : l'entretien courant réalisé en régie par les agents des routes départementales et l'entretien programmé, principalement externalisé.

- 1/ L'ENTRETIEN COURANT :

Il consiste essentiellement en l'entretien de la chaussée (nids de poule, reprise ponctuelle du revêtement ...), l'entretien des dépendances vertes (fauchage, débroussaillage et élagage) et des dépendances bleues (curage de fossé ...)

L'activité principale de l'entretien courant en termes de temps passé, est l'entretien des dépendances vertes. Elle est déclinée dans un guide de gestion raisonnée des dépendances vertes.

Le Département de La Dordogne a développé depuis 1991 une longue démarche d'innovations pour aboutir à l'adoption de ce guide en 2007, qui aujourd'hui fait référence à l'échelle nationale. Il a entraîné une refonte complète des pratiques. Encore actuellement, il fait l'objet de concertation entre les différents acteurs pour tirer enseignement de notre expérience.

Les actions fortes et volontaires en matière de gestion raisonnée de dépendances vertes ont été de deux natures :

«**Faucher autant que nécessaire mais aussi peu que possible**». Il s'agit d'un fauchage utile en tenant compte des impératifs de sécurité et de la croissance de la plante. Les nouvelles pratiques en faveur de la biodiversité consistent à :

- Limiter les fauches en pratiquant une fauche tardive. Actuellement, seules trois interventions sont effectuées annuellement au lieu de cinq précédemment.
- Augmenter les hauteurs de coupes pour passer progressivement à une hauteur de 15 cm, ce qui a permis au Département de limiter les déchets verts, de diminuer la consommation de carburant de 20 %, d'augmenter la durée de vie du matériel et de favoriser la biodiversité.
- Utiliser du matériel spécifique, innovant et adapté (débroussailleuse, entretien manuel de la signalisation verticale, faucheuse sous glissière...).
- Végétaliser les espaces par des campagnes bi-annuelles d'ensemencement hydraulique des bords de routes.

Abandonner les désherbages chimiques et préserver la biodiversité.

Depuis 2008, le Département pratique le « zéro herbicide ». De plus, le Département s'inscrit en référent de la gestion raisonnée pour l'ensemble des collectivités au service de la biodiversité, au sein du territoire départemental, avec la création en 2011 de la CHARTE DEPARTEMENTALE ZERO HERBICIDE, visant une amélioration des pratiques liée à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les premiers bilans font apparaître une économie sur l'acquisition des produits phytosanitaires et sur la réduction du nombre de passe. Par ailleurs, on constate une reconquête de la flore spontanée au détriment des graminées, le développement significatif de la trame verte (continuité écologique) l'enrichissement de la biodiversité et la valorisation du broyat en aménagement paysager. L'abandon des produits phytosanitaires a permis d'assurer une meilleure protection des agents et également de la qualité des eaux des nappes phréatiques.

Toujours avec la volonté d'innover, actuellement le Département s'engage dans une démarche de valorisation des déchets verts issus de l'élagage des bords de route, par le broyage de ces déchets et la production de plaquettes bois commercialisées pour alimenter des chaudières-bois. Actuellement, le Département souhaite faire évoluer le matériel pour l'atelier élagage et broyage, pour mécaniser certaines tâches et favoriser la prévention auprès des agents, mais également pour optimiser nos interventions en la matière.

Les autres pistes d'amélioration concernent une démarche de progrès, aussi bien en conception, qu'en gestion des bassins d'orage. Une concertation avec les différents acteurs de cette problématique a été engagée.

Enfin, nos équipes routières sont particulièrement sensibilisées à la lutte contre les plantes invasives et notamment contre l'ambrosie présentes ponctuellement en bord de route.

2/ L'ENTRETIEN PROGRAMMÉ :

Il consiste essentiellement au renouvellement des couches de surfaces qui constitue le revêtement routier. Plusieurs techniques peuvent être mises en œuvre, notamment en fonction de la hiérarchisation du réseau en lien avec le trafic routier.

Dans ce domaine particulièrement consommateur de ressources naturelles (granulats et produits pétroliers), plusieurs objectifs sont poursuivis et se traduisent concrètement dans notre politique d'entretien notamment en matière de :

- **Préservation des ressources naturelles :**
 - par l'utilisation de la technique du retraitement en place des chaussées.
 - par le recyclage des agrégats dans les nouveaux enrobés mis en œuvre.
- **Lutte contre les gaz à effet de serre :**
 - avec l'abaissement des températures de chauffage des enrobés (mise en œuvre d'enrobés tièdes ou semi-tièdes).

L'ADMINISTRATION

Historiquement, le Département a débuté sa première approche en matière de développement durable en recrutant en 2001 un chef de projet « verdissement ». La mission de ce dernier a été de définir, de suivre et d'évaluer toute une série d'actions qui visaient exclusivement à intégrer dans le fonctionnement du Conseil départemental (général à l'époque) une démarche d'éco-responsabilité.

Outre le chef de projet, cette pénétration de l'éco-responsabilité dans la collectivité reposait sur un Comité de Pilotage composé d'un représentant de chaque service ou direction desquels une ou plusieurs actions étaient rattachées.

Ces prémices ont aussi été accompagnés par une forte sensibilisation de l'ensemble des agents. Tous les agents avaient été conviés à une journée de formation pour mieux comprendre ce que signifiait cette nouvelle approche demandée dans le quotidien de chacun sur son lieu de travail.

En plus de cette journée, l'Intranet fut aussi mobilisé pour diffuser des messages de sensibilisation de façon régulière.

Au-delà des simples gestes demandés aux agents, les actions avaient aussi pour objet d'engendrer des économies de charges de fonctionnement pour la collectivité. Si tout n'a pu se réaliser, cette politique de verdissement a néanmoins permis de :

- Parapher des conventions avec des collecteurs sur des déchets spéciaux (cartouche d'encre...).
- Suivre les consommations de papier afin de limiter les impressions.
- Changer des lampes dans les bâtiments par des luminaires à faible consommation d'énergie.
- Recruter un agent en charge du suivi des consommations des fluides (eau – gaz – électricité) du patrimoine départemental.

- Lancer l'approche « gestion des dépendances vertes routières » dont l'emblématique fauchage tardif.
- Promouvoir les systèmes de goutte à goutte pour nos espaces verts.
- Unifier les contrats de maintenance.
- Réaliser un chantier vert lors de la construction du collège de Saint Astier.
- Débuter le compostage in-situ dans les collèges.
- Mettre à disposition, via intranet, des annonces de trajet pour inciter les agents au covoiturage.

Mais surtout cette première étape a construit les bases d'une culture commune et a fait percoler au sein de l'institution cette notion de développement durable. Cette dernière n'est plus demeurée confinée au seul service de l'environnement, elle est devenue l'apanage de nombreux agents exerçant dans des directions diverses.

Le 27 mars 2009, l'assemblée départementale adoptait un Agenda 21 composé de deux volets : l'un territorial, l'autre interne. Elle affichait ainsi son intention de renforcer son attachement au développement durable.

Le volet interne de l'Agenda 21 a correspondu à la poursuite du verdissement. Si l'outil changeait, pour l'administration les actions retenues étaient soit la confirmation de celles engagées (compostage dans les collèges), soit la relance de certaines non abouties (utilisation de papiers recyclés) ou bien elles étaient totalement novatrices (acquisition d'une flotte de vélo).

Alors que le verdissement se déclinait sous une série d'actions déterminée pour chaque direction ou service, l'Agenda 21 interne a été fondé autour de 5 thématiques afin de renforcer la transversalité entre les directions et les services du Conseil départemental. Chacune d'entre elles peuvent évoluer au gré des évolutions techniques, des opportunités réglementaires et de l'appropriation de la culture de la transversalité dans la collectivité.

Les 5 thématiques sont les suivantes :

- **Achats et marchés publics :** usage de papiers recyclés - clauses environnementales et sociales dans nos marchés publics - création d'une cellule des achats écoresponsables - utilisation de logiciel libre.
Le bilan sur ce thème fait état d'une seule action qui n'a pas été enclenchée celle sur les logiciels libres.
- **Consommation et fonctionnement :** réduction des consommations (fluides et fournitures) – dématérialisation des documents et e-administration - valorisation des déchets - gestion des dépendances vertes.
Dans ce domaine, tout est lancé. D'ailleurs une action a été largement reprise par bon nombre de collectivités en Dordogne : celle sur la gestion des dépendances vertes.
- **Déplacements :** aménager une salle de vidéo-conférence - conformité des véhicules avec la loi LAURE (% de véhicules

faiblement polluant) – plan déplacement de l'administration – covoiturage professionnel – vélos interservices – chèque transport pour les agents.

Certains réflexes n'ont pas encore nécessité un outil spécifique (covoiturage professionnel) ce qui démontre une meilleure porosité entre les services malgré leur atomisation territoriale.

Mais cette atomisation ainsi que les déménagements successifs ont annihilé toute tentative de plan de déplacement de l'administration. Seul existe celui piloté par l'Etat sur la cité administrative de Périgueux où ne résident plus que certains services de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention (DDSP).

- **Energie et bâtiments** : chauffe-eau solaire dans les collèges - lampes basses consommation - utilisation d'énergie renouvelable - éco-construction dans les bâtiments.

Les chauffe-eaux solaires ont été délaissés car peu de collèges sont dotés d'internet. En lieu et place, 60 % des collèges ont été équipés de panneaux photovoltaïques.

- **Ressources humaines** : développement durable dans la formation professionnelle - développer des échanges interdépartementaux et internationaux.

Les modules de formation proposés en lien avec le CNFPT n'ont pas été reconduits. Cependant en interne, la Direction des Ressources Humaines propose des formations plus spécifiques mais qui ont des liens directs avec le développement durable tel que l'éco-conduite.

En parallèle à ce volet interne de l'Agenda 21. La gouvernance interne a fait l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, en fin d'année 2007, le principe de réfléchir à un Projet de l'Administration Départemental (PAD) est arrêté. 4 groupes de travail regroupant des représentants des différents services ont été chargés de l'élaborer. Ces groupes étaient les suivants : Territorialisation, déconcentration et réorganisation géographique des services - accueil et relation avec les usagers - Transversalité - Ressources humaines.

L'ensemble des travaux relatifs au projet a fait l'objet d'une publication régulière sur intranet afin d'en informer l'ensemble des agents.

Le PAD est la déclinaison fonctionnelle des orientations générales de la collectivité. Et, il se subordonne aux orientations stratégiques et à l'Agenda 21. Adopté en 2010, il est organisé autour de 4 objectifs stratégiques :

- **Placer le citoyen au cœur de l'action publique départementale** :

Cela se traduit par la promotion des démarches qualité (à l'instar de la norme ISO 9001 que possède le SATESE), l'amélioration de l'accueil du public quel qu'en soit la forme physique - virtuelle - phonique, l'accessibilité des bâtiments départementaux aux personnes handicapées.

- **Faire vivre une grande proximité avec les territoires** :

La priorité est axée sur le développement de l'e-administration et des téléprocédures (à l'exemple des demandes de subventions ou le suivi des demandes de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie).

- **Développer la capacité d'adaptation des services départementaux** :

Cela repose sur l'amélioration du management, la formation et la gestion prévisionnelle des agents. Un plan de formation a été arrêté ainsi qu'un guide.

La gestion quantitative des effectifs est en place. Des procédures ont été définies pour les agressions et les incivilités ainsi que les risques routiers. Le respect du pourcentage d'emplois handicapés (6% des effectifs) est atteint. Enfin, il était logique que le Schéma Directeur Informatique converge avec le PAD.

La mise en place d'un réseau très haut débit est prioritaire pour répondre aux usages de demain (comme la convergence de la voix et de la data).

- **Utiliser la transversalité comme outil de dynamisation et d'efficacité accrue de l'administration départementale** :

Pour y parvenir, il a été convenu de fluidifier la communication interne en s'appuyant sur des bases de données communes et des outils interactifs, de modéliser les procédures, de définir une charte graphique identique pour tous quel que soit le support utilisé (notes – diaporama...).

Le maintien du fonctionnement en mode projet labellisé tel qu'instauré en 2009 a été maintenu et bonifié en raison de l'amélioration des outils informatiques (espaces partagés entre membres du groupe projet). A ce titre le projet Lascaux 4 fait office de référence.

